



Ted KENNEDY UPI

Une liaison de Margaret avec Ted Kennedy aurait provoqué la séparation des Trudeau

OTTAWA (PC) — Les révélations publiées lundi par la revue canadienne Maclean's au sujet d'une liaison que Margaret Trudeau aurait eue avec le sénateur Edward Kennedy semblent devoir remettre en cause l'avenir politique et du premier ministre du Canada et du sénateur du Massachusetts.

Selon Maclean's la découverte de cette liaison par M. Trudeau aurait été une des causes de la décision prise en mai 1977 par le chef du gouvernement canadien de se séparer de son épouse.

Par l'entremise d'un de ses collaborateurs, M. Kennedy a catégoriquement nié les faits qui lui sont imputés, qualifiant ces accusations de "saleté" ("rubbish") tandis qu'au cabinet de M. Trudeau on s'est refusé à toute déclaration.

Cependant, on ne s'interroge pas moins sur l'influence que Mme Trudeau pourrait avoir sur la carrière politique du premier ministre et le renouvellement de son mandat lors des prochaines élections générales prévues pour le printemps ou l'été.

De plus, les révélations du Maclean's jettent aussi une ombre sur les chances de succès de la candidature de M. Kennedy à la présidence des Etats-Unis. M. Kennedy, on le sait, se relevait à peine des conséquences politiques de l'accident de voiture qui, en 1969, avait coûté la vie à sa secrétaire Mary Jo Kopechne, dont le corps avait été retrouvé dans l'eau à Chappaquiddick, quelques heures après avoir quitté une réception en compagnie du sénateur.

Le Maclean's fait dire à Mme

Trudeau que son mari avait été extrêmement embarrassé en découvrant cette liaison. Elle en profite pour échauffer des suppositions sur l'effet traumatissant que cette liaison aurait eu sur M. Trudeau si le sénateur Kennedy avait été élu, à cette époque, président des Etats-Unis et que les deux hommes d'Etat auraient eu à traiter ensemble des affaires intéressant les deux pays.

Les dernières élections présidentielles américaines ont eu lieu en 1976, (Suite à la page A2, 2e col.)



Margaret TRUDEAU UPI

UN 1er CENTRE MEDICAL LAENNEC RAYMOND Lemay OPTICIEN D'ORDONNANCES 1750, VITRE, QUE. — 525-4714

LE SOLEIL

76 PAGES 6 CAHIERS • QUEBEC, MARDI 20 MARS 1979 83e ANNEE, No 71 PRIX 25¢

RAYMOND Lemay UN 2e CENTRE MEDICAL MAILLOUX OPTICIEN D'ORDONNANCES 1900, MAILLOUX, QUE. — 661-6562

mardi



Dernier hommage à Jean-Guy Cardinal

Le vice-président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Guy Cardinal, a été inhumé hier. Jacques Dallaire qui était correspondant parlementaire à l'époque où M. Cardinal a fait son entrée en politique brosse un portrait de la vie politique du député de Prévost.

pages A-5 et A-12

La margarine est-elle dangereuse?

Selon un biochimiste américain, la margarine pourrait être responsable de l'augmentation de certains types de cancer.

page A-14

Editorial

Marcel Pépín commente les récentes déclarations de M. Joe Clark et juge son attitude astucieuse, même si elle révèle un certain manque de courage.

page A-4

Loi fédérale sur l'énergie

Le gouvernement Trudeau n'aura pas besoin de recourir à la guilotine, l'opposition ayant accepté de voter sans délai sur ce projet de loi.

page B-8

Rébellion au Kurdistan

Une révolte kurde a fait 170 morts hier, en Iran. L'ayatollah Khomeiny attribue ces désordres à une agitation fomentée à l'étranger.

page D-1

Réal Cloutier est-il si bon que ça?

Claude Larochelle nous dit que Maurice Filion, le directeur-gérant des Nordiques, place le brillant compteur au même niveau que les Lafleur, Dionne et Bossy et que Filion n'est pas le seul à penser ainsi.

page C-1

Le maire de Memphis prépare son budget dans une cage d'éléphants

MEMPHIS, Tenn (d'après UPD) — Le maire de Memphis, M. Myeth Chandler, aime la discrétion et la tranquillité. Pour fuir les appels téléphoniques et le va-et-vient des fonctionnaires et des visiteurs, c'est dans un zoo, plus précisément dans une ancienne cage d'éléphants, qu'il s'est retiré hier pour préparer son prochain budget.

Il faut dire que le bâtiment dans lequel se trouvait cette cage a récemment été converti en centre éducatif.

Ce n'est pas la première fois que M. Chandler procède de cette manière. Dans le passé, c'était soit dans un parc municipal, une chambre d'hôtel ou un motel d'un

météo

Ciel variable. Aperçu pour demain: ensoleillé et doux. détails, page D-3

Etat voisin qu'il aimait se retirer pour cogiter avec ses collaborateurs.

sommaire

Annonces classées	D-3 à D-18
Arts et lettres	C-5 à C-8
Bridge	D-16
Carrières et professions	B-4
Consommation	A-14 et A-15
Décès	D-19
Droits et libertés	A-11
Economie-finance	B-8 à B-11
Feuilleton	D-17
Horoscope	D-16
Information régionale	B-2 et B-3
Monde	B-4 et B-5, D-1 et D-18
Mot mystère	D-4
Mots croisés	D-4
Où aller à Québec	C-8
Patron	D-18
Pierre Champagne	A-9
Sport	C-1 à C-4
Télévision	C-7

Dépôt d'offres complètes Québec prend les syndicats de court

par Claude VAILLANCOURT

En plus de formuler des offres nouvelles aux infirmières et techniciens d'établissements de santé habilités à faire la greve mardi prochain, le gouvernement du Québec et ses partenaires, faisant fi des coutumes de négociation, ont présenté, sans attendre, depuis vendredi, des offres complètes aux professionnels de l'Etat, aux travailleurs du secteur de l'éducation et aux salariés des affaires sociales.

Ces propositions, dans bien des cas "expédiées" aux porte-parole d'environ 150.000 travailleurs de l'Etat, contiennent des ouvertures pour les uns et des précisions pour les autres:

1 — Elles fixent à \$181,65 pour 35h le salaire hebdomadaire minimum d'un employé de la fonction publique et parapublique alors que les organisations syndicales revendiquent un traitement d'au moins \$265 par semaine;

2 — Elles accordent une clause

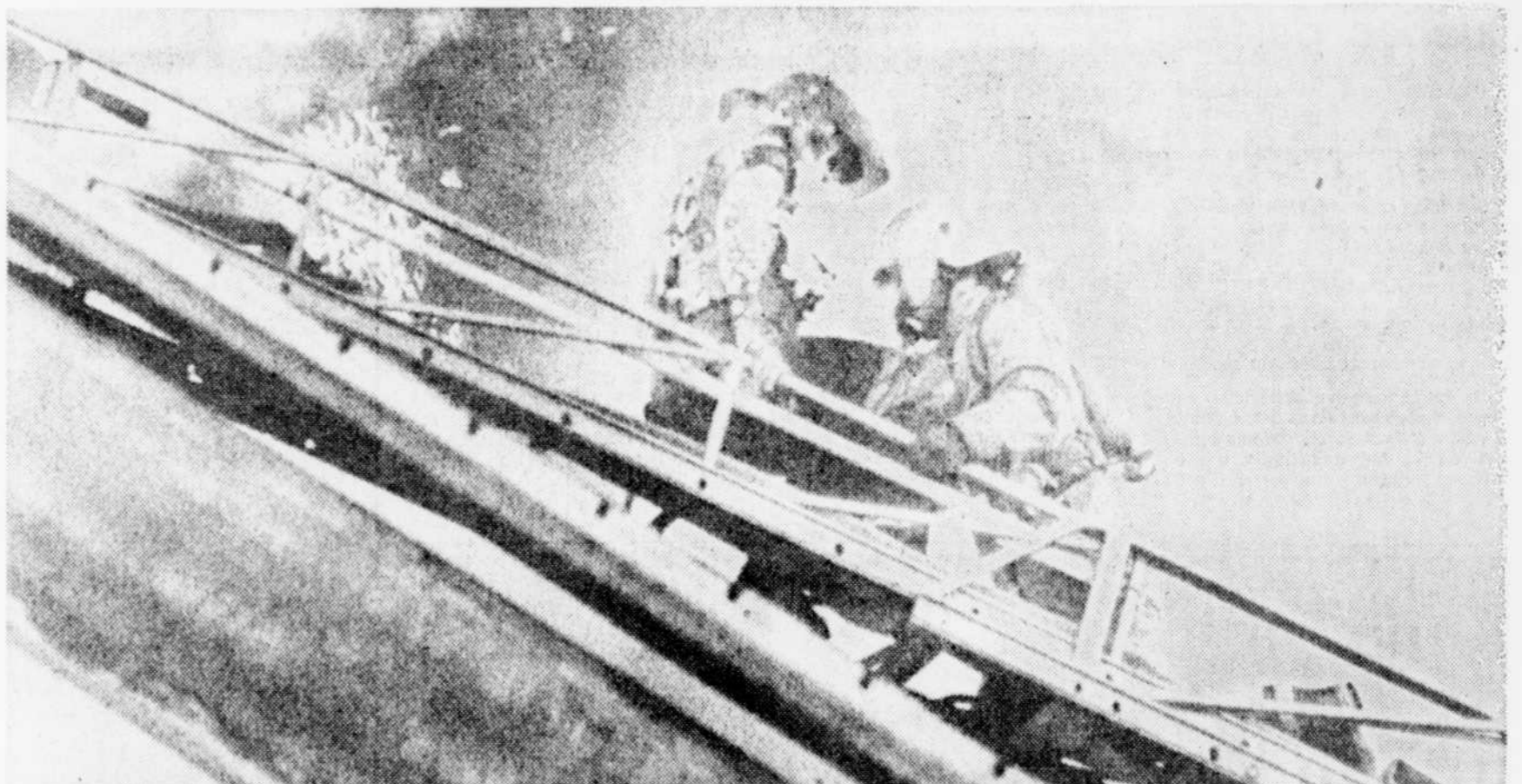
d'indexation des salaires selon le principe soutenu par le premier ministre René Lévesque, lors de son message inaugural devant l'Assemblée nationale, c'est-à-dire une formule de protection "suffisante mais non absolue";

3 — Elles octroient aux infirmières et infirmiers une minime augmentation salariale en troisième année de convention (\$2,54 par semaine) alors que rien n'était prévu jusqu'à maintenant;

4 — Elles donnent aux techniciens hospitaliers détenteurs d'un diplôme de niveau collégial un taux de rémunération qui s'apparente à celui des infirmières, pour une semaine de 35 heures;

5 — Elles reconduisent, dans le cas des professionnels, plusieurs articles du texte de la dernière convention (Suite à la page A2, 5e col.)

☐ autres détails, page A-3



Pompier en flammes

Un pompier de Beaverton, en Oregon, est la proie des flammes. Un autre de ses collègues l'aide à descendre de la grande échelle. Le pompier blessé, Terry Bowman, repose dans un état critique. L'immeuble incendié, un collège, était désert au moment de la tragédie qui a incommodé plusieurs autres pompiers.

Des anglophones pourraient donner du fil à retordre à Claude Ryan dans Argenteuil

par Raymond GIROUX

La victoire facile que tous les observateurs concèdent dès maintenant au chef libéral, M. Claude Ryan, dans la prochaine élection complémentaire d'Argenteuil, risque d'être quelque peu compromise.

LE SOLEIL a en effet appris qu'un groupe d'anglophones animé notamment par le député indépendant de Pointe-Claire, M. William Shaw, a l'intention d'y présenter un candidat prônant le "libre choix" scolaire.

On se rappellera qu'en juillet 1978, M. David de Jong avait emporté près de 25 pour 100 du vote, lors de la consultation partielle de Notre-Dame-de-Grâce, en se présentant comme le seul défenseur du libre choix de la langue d'enseignement face aux contraintes imposées par la loi 101, et

précédemment par la loi 22 votée par les libéraux.

Si une telle candidature obtient du succès dans Argenteuil, qui compte plus de 20 pour 100 d'anglophones, M. Ryan pourrait subir une surprise désagréable le soir de l'élection.

On sait que le chef libéral croit pouvoir récupérer le vote des anglophones passé à l'Union nationale, en 1976, et qu'il fait campagne entre autres sur la nécessité de réunir derrière son parti tous les opposants au Parti québécois.

Ce passage à l'UN de quelque 5.000 électeurs anglophones avait fait baisser la majorité de l'ancien député, M. Zoël Saindon, de plus de 8.000 voix à 1.275 maigres votes devant le Parti québécois.

Si il ne peut récupérer ces votes, M

Ryan devra alors livrer une chaude lutte à ses adversaires ministériels, mais ne demandent pas mieux, d'ailleurs qu'une candidature "libre choix" ou d'une vigoureuse campagne de la part de l'Union nationale qui tentera de conserver sa part du gâteau.

Obstacles

M. William Shaw a lui-même confirmé l'existence de ces préparatifs, mais en faisant remarquer que le nouveau contexte électoral lui rendait la vie difficile.

Comme il désire avoir la crédibilité d'un parti politique, il doit se présenter dans toutes les élections partielles. Tant qu'il n'était question que des comtés d'Argenteuil et de Jean-Talon, tout allait bien.

Mais le fait que s'ajouteront les (Suite à la page A2, 1re col.)

Le budget du Québec dans une semaine

(D'après PC) — Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, présentera ses prévisions budgétaires et son budget pour l'exercice financier 1979 mardi prochain. C'est ce qu'a fait savoir hier le bureau du ministre.

Normalement, les estimations de dépenses et le budget ne se sont pas présentés le même jour. Néanmoins, cette année, le tout sera fait mardi prochain parce que le budget est présenté plus tôt que d'habitude et que les estimations doivent être déposées avant le 31 mars, dernier jour de l'exercice financier 1978-1979.

le mot du jour

Le surhomme des "Nordiques"

Réal Cloutier n'est plus au premier rang dans le classement des marqueurs de l'AMH. Il est au-dessus si l'on s'en tient aux dires des rédacteurs sportifs qui lui font dominer le classement. Réal aimerait certes mieux dominer dans le classement.

Pierre BELLEAU

La ménagère de l'année, c'est Margaret

TORONTO (PC) — Margaret Trudeau a été choisie la "ménagère de l'année" par un groupe de femmes qui ont l'intention de se réunir, vendredi prochain, devant le Parlement d'Ottawa, afin de marquer le courage dont a fait preuve l'ex-épouse du Premier ministre.

Une délégation du "Wages for Housework Committee", qui compte des membres à Montréal, Winnipeg, Ottawa et Toronto, a exprimé l'intention de lancer une pluie de roses en direction du Parlement afin de "défier un gouvernement qui désire que les femmes demeurent pauvres et dépendantes."

L'organisme a affirmé que des millions de femmes canadiennes ont silencieusement applaudi Mme Trudeau lorsqu'elle a quitté la résidence du Premier ministre en affirmant: "Je ne veux pas être seulement une rose à la boutonnière de mon époux."

Une liaison de... (Suite de la première page)

et c'est seulement un an plus tard que Margaret aurait avoué sa "liaison".

Un porte-parole de la revue a refusé de divulguer la source de ces révélations, se contentant de dire qu'elles n'étaient pas tirées de l'ouvrage autobiographique de Mme Trudeau, qui doit prochainement paraître en librairie.

Tout récemment, les éditeurs du livre avaient obtenu une injonction de la cour interdisant au réseau de télévision CTV de diffuser une interview avec Margaret dans laquelle elle aurait parlé en détail d'une liaison d'une nuit qui avait détruit son mariage.

Tentative de réconciliation

Selon l'article du Maclean's, les Trudeau avaient tenté, l'hiver dernier, de se réconcilier, et avaient engagé un architecte pour élaborer les plans d'une maison qu'ils voulaient se faire construire dans les Laurentides.

Margaret aurait dit qu'avant l'échec de cette tentative, M. Trudeau avait accepté de quitter l'arène politique.

La revue situe en 1977 la période à laquelle Mme Trudeau avait fait la confidence de sa liaison avec Kennedy.

Cependant, le porte-parole de M. Kennedy nie cette allégation, ajoutant que ce dernier et Mme Trudeau s'étaient rencontrés occasionnellement.

L'article du Maclean's s'insère dans le cadre de séries qui, depuis quelque temps, font les manchettes de la presse mondiale.

Dès le départ, le mariage de Pierre et Margaret Trudeau, il y a huit ans, avait eu des répercussions sur la scène politique canadienne. On estime que lors des élections fédérales de 1972 et de 1974, Margaret avait apporté un soutien à son mari par des allusions timides à la vie personnelle du couple.

En 1974, elle avait séduit un auditoire à Vancouver en déclarant:

"Il m'a appris beaucoup de choses en amour".

Mais, au bout de six années et de trois accouchements, le mariage s'est désintégré. Mme Trudeau a quitté son mari pour se lancer dans le monde, d'abord comme photographe, puis comme actrice.

Chez les libéraux

Dans les hautes sphères du parti libéral, on est persuadé que les révélations de Margaret ne seront pas politiquement préjudiciables à M. Trudeau lors des prochaines élections fédérales. Mais on s'empresse d'ajouter que cela ne sera pas de nature à aider le parti du premier ministre.

"Nous n'allons pas en parler, a déclaré hier un des principaux stratèges de la campagne électorale. Les gens comprendront".

A l'occasion d'une récente conférence de presse, M. Trudeau avait dit que le battage publicitaire fait ces temps-ci par les révélations intimes de son épouse dans la presse britannique, pas plus que la campagne de promotion de son livre ou l'interview accordée au réseau CTV "n'auront d'effet sur sa position" électorale.

En avril, les journaux vont commencer à publier en feuilleton le livre autobiographique de Margaret Trudeau et cette dernière se prépare à entreprendre une campagne de promotion qui pourrait fort bien coïncider avec les élections.

Les révélations publiées au sujet de l'usage qu'elle faisait de la marijuana à la résidence même du premier ministre et en présence d'un agent de la Gendarmerie royale, ont été mises à profit par les tenants de la libéralisation de la drogue, qui n'ont pas manqué de souligner l'hypocrisie des sanctions prévues dans la législation actuelle contre la possession de la mari.

Par ailleurs, une association qui s'intitule "Comité pour la rémunération des ménagères" a élu Mme Trudeau "Ménagère de l'année" pour avoir soutenu la dignité et l'indépen-

dance financière des femmes, alors que d'autres dénonçaient Mme Trudeau en la qualifiant d'enfant "gâtée, névrosée et égoïste".

Les chroniqueurs politiques

Pour certains chroniqueurs politiques, la controverse suscitée par les commérages au sujet de Mme Trudeau pourrait causer un tort politique au premier ministre.

Charles Lynch, chroniqueur de la chaîne de journaux Southam, écrivait récemment que l'activité de Mme Trudeau soulève une question: dans quelle mesure l'attention du premier ministre sera-t-elle détournée des lourdes tâches qui le sollicitent, notamment la campagne électorale?

Un autre chroniqueur, Richard Gwyn, d'Ottawa, estime que Mme Trudeau a causé du tort au premier ministre en amenant les Canadiens à réaliser que Trudeau s'était avéré être "un piètre juge de la nature humaine".

Le mariage du premier ministre, écrit M. Gwyn, "révèle une ignorance de la nature humaine qui n'est guère de mise chez un homme politique".

Interrogé au cours d'une récente conférence de presse sur ses réactions devant les critiques formulées par Mme Trudeau à son sujet et au sujet de leur vie maritale, le premier ministre avait répondu: "Je ne saurais dire que je n'ai pas de réaction, mais je dirai que je les garde pour moi".

Le magazine déclare n'avoir pu obtenir aucune confirmation de la véracité des déclarations de Mme Trudeau, mais l'auteur de l'article se demande quelle fut la plus grande erreur de Margaret: de le faire ou d'en parler...

Dépôt d'offres... (Suite de la première page)

collective alors que le syndicat vient de déposer une proposition complètement remaniée;

6 — Elles allouent une semaine supplémentaire de congé payé au taux de l'assurance-chômage aux femmes enceintes (15 semaines d'assurance-chômage plus trois semaines de congé rémunéré);

7 — Elles portent à 23 heures, au niveau élémentaire, et à 18h45, au niveau secondaire, la charge de travail des enseignants au cours des 200 jours de l'année de travail tout en maintenant généralement les règles actuelles de formation de groupe suivant une moyenne d'élèves par groupe.

La stratégie nouvelle

Le dépôt de ces offres s'effectue depuis vendredi alors que le porte-parole patronal à la table de négociations des professionnels est allé porté lui-même les propositions au bureau du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec. Hier, les représentants du comité patronal de négociations des commissions scolaires et protestantes faisaient de même envers les négociateurs de la Centrale de l'enseignement du Québec et de l'Association provinciale des enseignants protestants. Ce geste était aussi imité à la Fédération des cégeps. Ce soir, les documents sont transmis aux négociateurs de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et demain, ce sera au tour de la Confédération des syndicats nationaux.

Fait à souligner, la stratégie gouvernementale a complètement sabordé celle des organisations syndicales qui voulaient déposer leurs demandes en Front commun.

Dans le cas des professionnels, le

dépôt a été une surprise totale. Le 14 mars, l'avant-veille du dépôt, la partie patronale informait le syndicat, par télégramme, de son désir de le rencontrer dès le lendemain. Le 15 mars, sur le coup de 9h30, le syndicat lui demande des précisions sur la nature des discussions à cette rencontre. Dans l'après-midi, les négociateurs patronaux avisent le syndicat qu'ils veulent déposer les offres. Ce dernier s'objecte et veut s'accoler à la démarche traditionnelle de négociations, soit un dépôt syndical, une explication des demandes et une réponse de l'employeur. Le gouvernement en fait fi et dans l'après-midi, il livre lui-même ses propositions au local syndical.

Le cas se répète dans le secteur de l'éducation. Un porte-parole de la CEQ assurait hier au SOLEIL que les négociateurs de la centrale étaient disponibles seulement mercredi. Peu importe pour le gouvernement, les offres sont envoyées soit par huisser soit par un représentant officiel.

En ce qui a trait au Cartel des organismes professionnels de la santé, un regroupement d'une douzaine d'organisations syndicales, le gouvernement a déposé ses nouvelles offres à la table habituelle de pourparlers.

Les 25.000 membres du COPS ont maintenant franchi toutes les étapes leur permettant d'acquiescer leur droit de grève. Ils pourront l'exercer dès mardi prochain.

Notons enfin que tous les communiqués émanant du gouvernement et de ses partenaires soulignent que le dépôt s'effectue plus de trois mois avant l'échéance de la convention collective prévue pour le 30 juin 1979, c'est-à-dire dans les limites fixées par les nouveaux amendements au Code du travail.

Des anglophones... (Suite de la première page)

comtés de Prévost, à la suite du décès de M. Jean-Guy Cardinal, et de Beauce-Sud qui pourrait être abandonné par M. Fabien Roy en faveur de la chefferie créditiste fédérale, changent les perspectives et compliquent l'organisation.

Le député de Pointe-Claire veut que son groupe soit également présent, par exemple, dans Beauce-Sud, où le moins que l'on peut dire, c'est que les partisans anglophones du libre choix scolaire ne peuvent pas.

Québec paiera

OTTAWA (PC) — Le gouvernement québécois est revenu sur sa décision et a consenti à défrayer les frais médicaux en Ontario d'un enfant de deux ans demeurant à Aylmer, au Québec.

Souffrant d'une malformation de la colonne vertébrale, Karen Page pourra donc recevoir des traitements de physiothérapie au centre des enfants infirmes d'Ottawa.

Les parents de Karen, M. et Mme Brian Page, ont cherché en vain une clinique de ce genre dans leur région.

Ils ont signalé que la décision du ministre québécois de la Santé allait permettre à deux autres enfants souffrant de la même maladie d'être traités en Ontario.

Il juge cependant cette présence essentielle pour l'avenir de son groupe, qui pourrait éventuellement se transformer en parti politique reconnu selon les normes de la loi sur le financement des partis politiques.

M. Shaw reconnaît que la présence d'un candidat du libre choix dans Argenteuil pourrait modifier le jeu électoral, mais il refuse de se laisser enfermer dans la dialectique de M. Ryan, qui veut que l'opposition au PQ passe par un vote libéral.

Au contraire, dit M. Shaw, il faut une troisième option autre que le péquisme et le libéralisme de M. Ryan, car les modifications que ce dernier souhaite au régime linguistique actuel sont insuffisantes à ses yeux.

Quant à l'Union nationale, elle perdra d'après lui tout ce qu'elle a gagné en 1976, et le candidat "libre choix" se classera troisième, avant l'UN et derrière les libéraux et les péquistes.

Des sondages effectués par le PQ, ajoute M. Shaw, accordent 11 pour 100 du vote à "son" candidat éventuel alors qu'aucune campagne n'a encore été entreprise, ce qui lui fait dire qu'une élection à l'automne lui serait très favorable.

Le premier ministre a déjà promis que les partielles auraient lieu entre le 15 avril et le 21 juin, mais le député de Pointe-Claire se demande si l'ou-

verture de deux nouvelles circonscriptions n'autorise pas M. Lévesque à se sentir délié de son engagement.

Une chute mortelle en motoneige

Un citoyen des Escoumins, sur la Côte-Nord, a perdu la vie, avant-hier, dans cette municipalité. M. Florian Martel, âgé de 64 ans, est tombé en bas d'un pont avec sa motoneige et il a succombé à une fracture du crâne.

La Sûreté du Québec précise que c'est Jacques Martel qui a découvert la tragédie. S'inquiétant de l'absence prolongée de son père, le jeune homme s'est lancé à sa recherche et il l'a trouvé dans une excavation d'environ 10 pieds de profondeur.

M. Martel a été transporté à l'hôpital des Escoumins où sa mort a été constatée. L'enquête du coroner a été ouverte et la dépouille mortelle a été confiée à la maison funéraire Lauréat Gagné, des Escoumins.

Quand le coeur vous en dit... de Kuyper

valentino ITALIE

un couturier qui me dépeint noir sur blanc!

Surnommé «le maître de la mode italienne», il habille les plus élégantes femmes du monde... à commencer par moi!

J'aime être différente. Toujours moi-même... jamais la même! En me regardant vivre avec autant de contraste, Valentino crée des vêtements qui expriment ma façon d'être... noir sur blanc!

À notre boutique exclusive de Place Ste-Foy.

Ma marinière de coton à grosses mailles... noire ou blanche! Manches courtes \$125. Manches longues \$145.

Ma jupe droite, croisée et boutonnée. En coton chevron, 36 à 42, \$110.

Mon pantalon étroit, plus piqués, poches italiennes, \$110.

la maison simons

Place Ste-Foy de ville place sainte-foy

action exclusive de paris collection exclu

le secteur public en négociation

Dépôt des contre-propositions aux travailleurs des hôpitaux

par Claude VAILLANCOURT

Le gouvernement du Québec et son allié dans la négociation des renouvellements des contrats de travail des infirmières et techniciens hospitaliers, le Comité patronal de négociation du secteur des affaires sociales (CPNAS), ont déposé hier une série de contre-propositions qui, aux dires du président du CPNAS, M. Jacques Nadeau, "indiquent notre volonté de trouver un terrain d'entente raisonnable" avec les 25,000 travailleurs impliqués.

Les nouveaux textes soumis aux négociateurs du Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS) tiennent compte, selon M. Nadeau, des paramètres propres à la politique salariale de l'Etat, du contexte socio-économique actuel, de la lenteur de la présente convention collective ainsi que des aspirations et préoccupations majeures du COPS.

Dans un premier temps, le CPNAS accepte d'octroyer aux techniciens détenteurs d'un diplôme de niveau collégial et œuvrant dans le secteur

des affaires sociales (ex.: technologiste médical, technicien en radiologie, inhalothérapeute, technicien en réadaptation, technicien en diététique) un taux de rémunération horaire qui s'apparente à celui des infirmières.

Ce groupe de techniciens recevra une rémunération "moyenne" annuelle de \$15,860 au 1er juillet 1978, de \$16,416, au 1er juillet 1979, et de \$16,580 au 1er juillet 1980, pour une semaine de 35 heures. Sans compter les augmentations statutaires, le redressement est alors de 18.5 pour 100 sur une période de trois ans.

L'Etat en a profité pour rajuster du même coup les échelles des 18,000 infirmières et infirmières en leur accordant 1 pour 100 d'augmentation en troisième année de convention. Les premières offres ne leur accordaient rien du tout cette année-là. Il s'agit d'une augmentation variant entre \$2.54 et \$3.99 par semaine.

Le principe de l'indexation "suffisante mais non absolue" est annoncé par les négociateurs patronaux.

Le gouvernement a aussi déposé de nouvelles clauses normatives en matière de sécurité d'emploi.

Actuellement une infirmière, comptant deux années de service auprès de son employeur conserve son plein salaire quelle que soit la situation qu'elle puisse être appelée à vivre par la suite.

Advenant une fermeture totale ou

partielle de l'établissement, une diminution des effectifs rendue nécessaire par un changement d'oeuvre ou une réorganisation du travail, l'infirmière impliquée conserve son salaire et se voit offrir un emploi comportant des responsabilités similaires dans un autre établissement situé dans sa localité ou, le cas échéant, dans la région socio-économique où elle habite ou finalement dans une autre région

socio-économique si aucun emploi compatible n'est disponible.

On sait que les plans de redressement financier, l'annonce de nouvelles priorités (troisième âge, soins à domicile, protection de la jeunesse) ont suscité chez les membres du COPS de nombreuses interrogations quant à "l'endroit physique" où ils pourraient être appelés à exercer leur profession.

"Nous sommes prêts à maintenir le

système existant, affirme M. Nadeau, tout en l'assortissant d'une mécanique qui permettra à un salarié visé par une baisse d'effectifs d'obtenir prioritairement un emploi vacant et comparable dans son établissement. Cette mécanique, poursuit le président du CPNAS, permettra même, le cas échéant, à un groupe de salariés visés par un phénomène similaire d'obtenir "en bloc" un emploi comparable dans un établissement voisin nouvellement créé."

Echelles de salaires

Titre d'emploi	Juillet '78	Juillet '79	Juillet '80
Infirmières (36.25 h)	\$260.64 à \$377.00 par sem.	\$269.70 à \$390.05	\$272.24 à \$394.04
Infirmières auxiliaires (36.25 h)	\$192.49 à \$272.24	\$199.38 à \$281.66	\$201.55 à \$284.56
Techniciens médicaux (35 h)	\$249.20 à \$360.85	\$257.95 à \$373.45	\$260.40 à \$377.30
Aide social (35 h)	\$181.65 à \$225.40	\$193.55 à \$240.10	\$206.15 à \$255.85

Les enseignants se voient offrir des hausses de 10.5% sur 3 ans

par Claude VAILLANCOURT

A ses éducateurs, le gouvernement du Québec offre, avant même le dépôt des demandes, une augmentation générale de 10.5 pour 100 répartie également sur trois ans; aux professionnels non-enseignants (PNE), les propositions gouvernementales sont de 3.5 pour 100, la première année de convention tandis qu'elles varient entre un et 3.5 pour 100, selon les cas, sur les deux années subséquentes. Pour les employés de soutien, la hausse du traitement est de un et 3.5 pour 100, selon le cas, le 1er juillet 1979 et elle se situe à un, 3.5 et 6.5, les deux années suivantes, selon les catégories d'emploi.

Voilà en gros en quoi consistent les offres salariales déposées, hier après-midi, aux employés du secteur de l'éducation, qu'ils soient affiliés à la CSN, à la CEQ ou à la FTQ.

Ces offres devaient être assorties, en temps opportun, d'une formule d'indexation "non absolue mais suffisante" selon le principe consacré par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, et qu'a repris le premier ministre.

Les enseignants

Le texte déposé hier reprend généralement le principe de sécurité d'emploi actuellement en usage dans les

commissions scolaires. Il permet de dire aux porte-parole gouvernementaux que "la sécurité d'emploi d'un enseignant est garantie en cas de surplus de personnel".

Pour les trois premiers mois suivant la mise en disponibilité, la mobilité est volontaire. Dans la première année, la mobilité n'implique pas de déménagement; la seconde, la mobilité se limite à la région scolaire et, dans certains cas, cela peut susciter un transfert.

La relocalisation provinciale, s'il y a lieu, intervient après deux ans.

Les offres déposées hier fixent à 23

heures à l'élémentaire et à 18h45 minutes au secondaire la charge de travail des enseignants. La semaine de travail ne peut excéder 27 heures de disponibilité à son lieu de travail et l'année de travail comprend 200 jours.

Les propositions prévoient un ratio maître-élèves moyen sans contenir de maximum comme l'exigent les enseignants. Elles comportent aussi une augmentation du nombre de champs d'activité les faisant passer de 25 à 37.

Le nombre moyen d'élèves par classe ne pourrait excéder 20 au niveau pré-scolaire, 26 à l'élémentaire, 20 au "professionnel court" secondaire et 30 au "professionnel long".

Les bénéfices du congé de maternité passent de 17 à 18 semaines et la compensation pour le délai de carence de l'assurance-chômage est élevée d'une semaine, soit de deux à trois.

Les PNE et les soutiens

Pour les deux autres catégories de travailleurs de l'enseignement, les offres ont plusieurs points communs avec celles des enseignants:

— le maintien du régime syndical actuel;

— la reconduction, dans l'ensemble, des bénéfices d'avantages sociaux (assurance-vie, maladie et salaire);

— l'octroi d'un congé de maternité de 18 semaines selon la façon énumérée précédemment;

— une semaine de travail de 35 heures sauf pour le personnel de soutien manuel qui, elle, est de 40 heures.

Pour la plupart des fonctions de la catégorie du personnel de soutien, l'augmentation des échelles de traitement se situe à 6.5 pour 100.

Les professionnels seront traités comme les autres

par Claude VAILLANCOURT

Le gouvernement du Québec a maintenu fortement dans les offres qu'il a formulées à l'intention des 5,000 professionnels à son emploi les paramètres qui ont guidé jusqu'ici l'ensemble des propositions soumises aux autres travailleurs du secteur public et parapublic.

Demandant de reconduire une quantité importante des clauses du contrat de travail venant à échéance le 30 juin prochain, le gouvernement soutient que ses offres améliorent la sécurité d'emploi. Dans le document qu'il remettrait et qui apparaît plus comme un texte d'intention qu'un cahier de propositions, le ministre de la Fonction publique indique qu'en cas de déplacement d'une unité administrative, une relocalisation du ministère, comme c'est le cas pour la direction générale des pêches, le déplacement, total ou partiel, est prévu en tenant compte de certaines conditions, soit un avis préalable de l'employeur, la possibilité de refus pour les employés qui ne sont pas déclarés indispensables, des mesures favorisant l'affectation et la mutation en cas de refus et la formation d'un comité "ad hoc".

Sur le plan de la carrière, l'énoncé d'intentions signale que les dispositions relatives à la classification, à l'intégration, à l'appel au classement et au classement sous réserve de la loi

sur la fonction publique sont reconduites. En cette matière, les pouvoirs anciennement dévolus à la Commission de la fonction publique sont ceux du ministre de la Fonction publique.

De nouvelles dispositions sur la rétrogradation ou la révocation pour insuffisance professionnelle sont introduites.

Selon certaines dispositions, l'employeur peut ainsi rétrograder ou révoquer un employé lorsqu'il ne peut plus exercer les fonctions caractéristiques de sa classe d'emploi, soit par suite de la perte d'un droit autre que pour cause d'invalidité, soit pour incompétence qui le rend inhabile à exercer ses fonctions.

Le projet de convention est d'une durée de trois ans. Là encore, l'employeur reconnaît "que les parties devront convenir en cours de négociation d'une formule qui accorderait une protection suffisante, mais qui ne pourrait être plus absolue, du pouvoir d'achat des employés".

A un agent de recherche et de planification, le gouvernement offre un traitement annuel variant entre \$15,242 et \$34,390, la première année de convention, \$15,775 et \$35,594, la seconde, et \$16,327 et \$36,840, en année terminale. Le salaire actuel est de \$14,727, la clause d'indexation mise à part.

A un ingénieur, dont le traitement actuel non indexé est de \$15,055 à \$33,080, le gouvernement préconise un traitement de \$15,582 à \$34,238, le 1er juillet 1979, de \$16,127 à \$35,436, le 1er juillet 1980, et de \$16,691 à \$36,676, pour la dernière année du contrat de travail.

Selon les études disponibles, rappelle un communiqué du ministère de la Fonction publique, la rémunération globale des professionnels à l'emploi du gouvernement serait de l'ordre de quelque 25 pour 100 supérieure à celle du secteur privé.



L'un des plaisirs du printemps (et il y en a bien d'autres!), c'est pour un enfant de refaire connaissance avec sa bicyclette et d'y aller même de quelques acrobaties aquatiques ou autres. C'est ce que fait Robert O'Leary, 13 ans, de Sault Sainte-Marie.

Les corneilles sont revenues

par Guy DUBE

Juchées sur le sommet des arbres ou picorant sur les bancs de neige noire le long des routes, les corneilles ont fait leur réapparition au Québec, depuis la semaine dernière, et craillent la seule rengaine qu'elles connaissent.

C'est un signe avant-coureur d'un printemps hâtif qui s'installe officiellement à minuit et 22 minutes, la nuit prochaine (00h22 HNE, le 21 mars).

Le météorologue Laurent Fouchreault, de l'aéroport de Sainte-Foy, ne prévoit pas de froid marqué avant la fin de semaine prochaine (le 24 mars). Avec des températures supérieures à la normale: environ 5 à 6 degrés Celsius au-dessus de zéro pendant le jour.

Un soleil radieux doit par ailleurs réchauffer l'atmosphère jusqu'à jeudi, alors qu'un ennuagement progressif est prévu pour cette journée-là, avec possibilité d'averses.

Mais, selon le météorologue Fouchreault, le véritable signe du printemps est le rouge-gorge, et non pas la corneille. Personnellement, il n'en a pas vu un seul encore... Serait-ce que l'hiver, en dépit de son âge avancé, est prêt à engager une dure lutte au printemps? Ou bien le turbid à la gorge rouge serait-il encore trop timide à la vue de la neige au sol?

Parlant de neige au sol, il en restait encore 44 centimètres dans la région de Québec, hier. Une neige difficile à fondre à cause des différentes couches de glace qui s'y sont formées durant l'hiver, précise le météorologue.

PRETS
1re HYPOTHEQUE
10 3/4% ou plus
681-6144

DESSINS RENOV
Rénovations & Transformations - Résidentielles & Commerciales - Plans - Devis - Surveillance - Plans pour demande de permis.
418/651-5306

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

10 1/4% annuellement pour 5 ans GARANTI

PLACEMENTS À TERME

D'autres termes et types d'intérêt sont offerts. Demandez notre brochure.

Québec: 1135, chemin Saint-Louis (418) 681-0277
Montréal: (514) 282-1880 • Ottawa: (613) 232-5309

Halifax • Kitchener • London • Toronto • Winnipeg • Regina • Saskatoon
Calgary • Edmonton • Prince George • Vancouver • Vernon • Victoria • White Rock

INSTITUTION INSCRITE, RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

PROCHAIN TIRAGE

Provincial/SUPERLOTO

DANS 5 JOURS

COLLEGE DES JESUITES
1150 ouest, boul. St-Cyrille
Québec G1S 1V7

Il y aura une séance supplémentaire d'examen d'admission pour les étudiants qui seraient intéressés à s'inscrire au Collège en secondaire I en septembre 1979. Cette séance se tiendra samedi le 24 mars prochain, de 8h30 à 12h30, au Collège. De plus, le Collège a encore des places disponibles en secondaires II, III, IV et V. Pour tous les intéressés, prière de communiquer au secrétariat du Collège au numéro de téléphone: 681-0107, entre 8h00 et 17h00.

Nous pouvons vous construire!
SUR VOTRE PROPRE TERRAIN
SUR UN DE NOS TERRAINS

Aussi nous exécutons travaux de réparations, ext.: agrandissement, sous-sol...
MARCEL BEDARD
Entrepreneur
Charlesbourg
Tél.: 628-1188

3 Jacques Langlois opticien
D'ORDONNANCES

BEAUPORT • Clinique Médico-Dentaire 737, Royale 661-0384

LIMOILOU • 475, 3e Avenue 523-6690

L'HOTEL-DIEU DE QUEBEC • 694-5086

LE SALON DE LA FEMME DE QUEBEC

du 16 au 25 mars
tous les jours de 13h00 à 23h30
ADMISSION \$2.00

- SECTION COSMETIQUES
- KIOSQUES D'ARTISANAT
- DEGUSTATION DE VINS ET FROMAGES
- GARDERIE D'ENFANTS

350 KIOSQUES

PARADE DE MODE TOUS LES JOURS
A 15h00 et A 21h00
Avec la collaboration du Soleil Le Salon de la Femme de Québec est une réalisation des Gestions Jean-Pierre Bertrand Inc.

PAVILLONS DE LA JEUNESSE ET DES CONGRES **PARC EXPO-QUEBEC**

SPECTACLES TOUS LES JOURS

En matinée à 15h00
MONIQUE VERMONT
JEAN FABER

En soirée, à 22h00
20 mars: LES PLATTERS
21 mars: PAOLO NOEL

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Editeur adjoint
Claude Beauchamp

Président et directeur général
Paul-A. Audet
Directeur de l'information
Claude Masson

Vice-président et trésorier
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition
Marcel Pélipin

L'attitude de Joe Clark

Au cours d'une longue entrevue accordée la semaine dernière au quotidien Montreal Star, le chef de l'Opposition aux Communes, M. Joe Clark, a surtout insisté sur le besoin de restaurer une forme efficace de dialogue entre le gouvernement fédéral et les provinces, de façon à remplacer l'actuelle politique de confrontation par une sorte de concertation permanente.

En même temps, toutefois, M. Clark s'est engagé à ne pas négocier la souveraineté-association avec le gouvernement Lévesque, même si celui-ci obtenait un mandat à cet effet lors du référendum promis par le Parti québécois. Il estime cependant qu'un gouvernement conservateur devrait éviter de couper les ponts avec le Québec et s'attaquerait sans délai au problème constitutionnel, en complétant rapidement certaines ententes, fut-ce sur des sujets mineurs.

Le chef conservateur fonde beaucoup d'espoir sur le nouveau climat que susciterait un changement des acteurs sur la scène fédérale. "Je crois que la perception des dirigeants québécois au Canada anglais a été influencée par les propos des radicaux, par la réaction à la loi 101 et par plusieurs autres événements". Par ailleurs, un certain côté du Canada anglais n'a pas été présenté au Québec, a commenté M. Clark, qui s'engage, s'il forme le prochain

gouvernement, à faire la démonstration aux Québécois qu'il est possible de sortir de l'impasse actuelle, en manifestant une volonté politique d'agir.

Bref, le chef conservateur rend le premier ministre Trudeau principalement responsable de la dégradation des rapports entre Ottawa et les provinces en général et entre le pouvoir fédéral et le Québec en particulier.

Une des raisons qui expliquent le climat actuel, de noter M. Clark, c'est l'insistance que met M. Trudeau à faire ressortir les désaccords entre gouvernements plutôt que de mettre l'accent sur les ententes. Selon lui, il faudrait faire l'inverse.

Il ressort de cette analyse que M. Clark, comme la plupart des autres porte-parole du Canada anglais à l'heure actuelle, interprète le malaise québécois comme une frustration passagère, découlant davantage de mauvaises communications que du désir profond de changer le régime fédératif.

C'est ainsi qu'il brandit lui aussi la menace d'un non catégorique à toute négociation sur la souveraineté-association, estimant, semble-t-il, que les Québécois y renonceraient aisément, dès que les discussions traditionnelles seront relancées dans un autre contexte, avec de nouveaux acteurs, sur un autre ton et avec des objectifs différents.

Cette attitude, dictée en partie par la crainte d'être dépeint comme un allié caché de M. René Lévesque et par le souci de ne pas offenser les intransigeants de son parti, révèle quand même un certain manque de courage. Si les conservateurs estiment que M. Trudeau est le principal obstacle à l'épanouissement d'un fédéralisme harmonieux, il faudrait qu'ils révoquent au plus tôt leurs propres propositions susceptibles de séduire le Québec.

Ceci dit, il est difficile de reprocher à M. Clark son manque d'enthousiasme face aux thèses de M. Lévesque quand le premier ministre Trudeau, lui-même québécois, les pourfend avec autant d'énergie, sans pour autant perdre ses appuis électoraux au Québec, alors que les conservateurs, malgré tous leurs efforts, n'arrivent pas à s'implanter dans la province française. Clark n'est donc pas intéressé à risquer la forteresse anglophone pour quelques votes douteux au Canada français.

Le soin qu'il met cependant à privilégier un climat de dialogue plus fructueux laisse entendre que son gouvernement sera plus réceptif aux arguments des Québécois et sera au moins disposé à les examiner, ce qui n'est pas le cas de M. Trudeau, pour qui les porte-parole du Québec n'expriment pas la véritable opinion des Québécois. MM. Trudeau, Lalonde et la plupart des députés fédéraux du Québec sont en effet convaincus qu'ils détiennent le monopole

de la vérité touchant l'avenir des Québécois. Toute opinion qui ne coïncide pas avec la leur est assimilée à de la fantaisie ou de la trahison.

C'est ainsi qu'ils ont ridiculisé M. Stanfield en 1968, quand celui-ci exprima quelque sympathie pour la conception bi-nationale du Canada. Aujourd'hui, la Commission Pépin-Robarts revient avec la même philosophie et l'ennoblit en quelque sorte, mais les libéraux continuent de prétendre qu'il s'agit d'une fausse perception du Québec. Au lieu de répéter la générosité de M. Stanfield, M. Clark préfère situer son effort au niveau de la forme, laissant aux libéraux la tâche d'expliquer pourquoi ils n'ont jamais réussi à établir un dialogue fructueux avec le Québec, même si leurs députés représentent plus des deux tiers des comtés.

Cette position du chef conservateur est astucieuse sur la plan stratégique, même si dans l'immédiat elle n'apporte aucune solution nouvelle pour faire démarrer la réforme constitutionnelle.

Au moins, M. Clark se protège contre l'accusation de vouloir démanteler le pays qui s'appête à lui servir généreusement le premier ministre. Et s'il arrive au pouvoir, il aura les mains un peu plus libres, tant face à René Lévesque que face au Canada anglais. Qui au fond ne souhaite pas un dialogue plus efficace?

Marcel PÉPIN

A propos de nuages

Lorsque la CEQ a décidé de changer de "tête", on croyait bien qu'elle allait prendre une orientation plus réaliste, c'est-à-dire plus en conformité avec le règlement des graves problèmes qui confrontent ses membres et la défense des véritables intérêts de la profession.

En 1975, le président Yvon Charbonneau avouait pour la première fois qu'il y avait une forte division idéologique au sein de la centrale. En cela, il visait directement le comité d'action sociale dont il soutenait que l'approche était intellectuelle et naïve.

On sait d'ailleurs que c'est sous l'impulsion de ce CAS que le conseil général avait adopté une résolution condamnant le rapport Cliche. On sait aussi que c'est de ce CAS qu'émanait le "petit manuel du 1 mai" et beaucoup d'autres élucubrations à saveur plus ou moins douteuse. Mais on croyait, par ailleurs, que ce noyau de "crypto-n'importe-quoi" allait se diluer dans la masse de la base qui désire, malgré tout, demeurer les pieds sur la terre.

Hélas, à travers les préoccupations que feignent de défendre les dirigeants de la CEQ, il transparait encore, et peut-être avec moins de retenue, que l'idéologie politique marxisante demeure encore à la base de plusieurs des dirigeants. Ceux-ci veulent encore embrigader les adhérents dans les rangs de la "lutte des classes", prétendre en somme renverser les bases de la société québécoise pour leur substituer la social-démocratie du prolétariat.

Ainsi, en fin de semaine, le conseil général de la centrale a dû, à la suite de deux votes, juger inopportun de demander à ses 85.000 membres de se prononcer sur la nécessité d'u-

tiliser une grille d'analyse marxiste pour déterminer la position que prendra définitivement la centrale dans le débat sur l'avenir du Québec.

La CEQ souligne, dans un document, qu'il faut rejeter autant la formule du fédéralisme renouvelé que celle de la souveraineté-association et y préférer l'indépendance, "le seul espace géo-politique où nous pouvons bâtir une société conforme à nos inspirations et à nos intérêts".

Il est évident que, dans cette optique, on voulait inviter les membres à déclarer s'ils épousent la grille d'analyse marxiste, c'est-à-dire en termes de rapports de classes. C'est donc cette perspective qu'on a éloignée, pour le moment, d'autant qu'à l'approche des négociations avec l'Etat, le problème risque de déboucher sur une division profonde.

Mais la question va revenir sur le tapis, le président de la CEQ ayant d'ailleurs souligné qu'il allait devenir nécessaire de mener un vaste débat à cet effet à l'occasion du congrès de juin.

Dans un autre ordre d'idée, il devait arriver que le Conseil général de la CEQ en vienne à critiquer, selon ses vues idéologiques, le plan d'action déposé récemment par le ministre de l'Éducation. Tout en reconnaissant l'importance du plan à cause des effets qu'il aura sur les écoles pour la prochaine décennie, on en conclut que "c'est en semant des rêves qu'on amoncelle des nuages".

Nuages pour nuages, on sait encore de quel bois se chauffent trop de dirigeants de la CEQ et à quelles mamelles idéologiques têtent ses activistes.

Paul LACHANCE

Une carrière écourtée

La mort du député de Prévost et vice-président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jean-Guy Cardinal, ne peut que remettre une fois de plus en lumière à quel point la vie politique est ingrate et, surtout, plus difficile que jamais par les temps qui courent.

Cet homme effacé, qui avait accédé à la vie politique après avoir œuvré dans des milieux conservateurs et fermés comme la faculté de Droit de l'université de Montréal et le Trust Général du Canada, n'a pas connu les heures les plus gratifiantes de la vie politique québécoise.

M. Cardinal n'était pas un politicien qui avait grandi dans l'atmosphère enivrante des campagnes électorales et des réunions de parti fougueuses et souvent traitresses.

Venu en politique à la demande de hautes instances de l'Union nationale alors à la recherche de candidats de prestige,

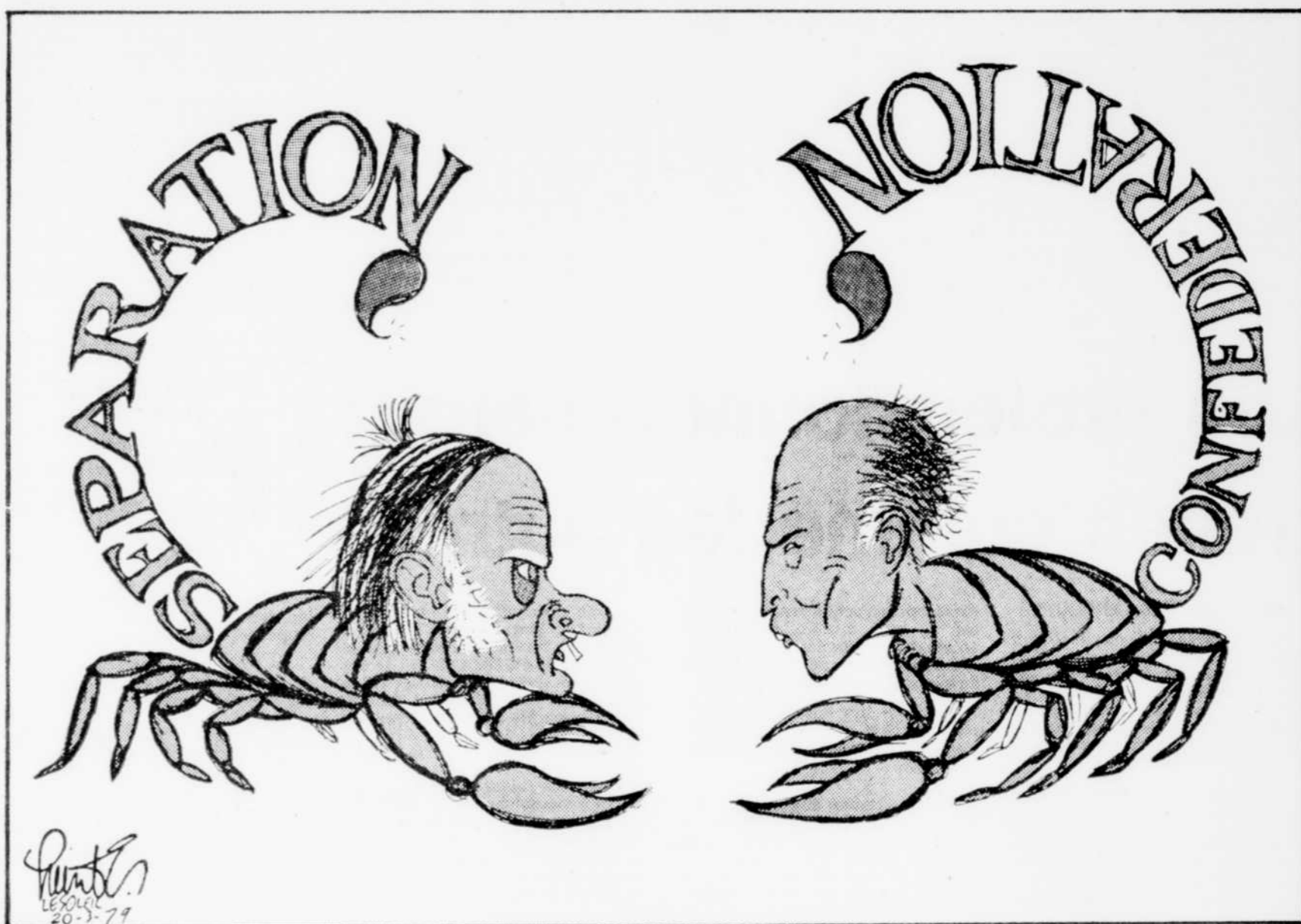
M. Cardinal a fait connaissance très vite avec la griserie de la politique, mais en même temps avec tout l'opportunisme et les compromis que l'exercice du pouvoir impose. Il s'en est mal accommodé.

M. Jean-Guy Cardinal était un homme politique noble et convaincu de la nécessité d'éviter le plus de compromis inutiles dans l'exercice du pouvoir, surtout en ce qui touche les droits linguistiques des Québécois francophones.

Amené à se ranger derrière les volontés de son parti concernant le projet de loi 63, et blessé par sa défaite à la chefferie de l'UN en 1969, il terminera sa carrière politique dans l'ombre du Parti québécois. La consolation politique de sa carrière aura probablement été l'adoption de la loi 101.

C'était peut-être payer trop cher, s'il fallait en mourir à 54 ans.

Monique PAYEUR



L'inutilité des statistiques

par Russell BAKER

New York (NYTNS) — Le pays est inondé de statistiques qui nous disent ce que nous savons déjà. Par exemple, on pourrait supposer que tout le monde, hommes, femmes et enfants, tous savent que la cigarette peut les tuer, mais voici une autre fournie d'études statistiques énormes et dispendieuses, produites et claires avec tout le flou gouvernemental pour nous le prouver encore une fois.

Il y a 50 ans, quand les statistiques en étaient encrées à leur balbutiement, on soupçonnait bien la chose. A cette époque, la population, qui ne rêvait pas encore de calculatrices électroniques, n'en réferait pas moins aux cigarettes comme "des clous de cerucler". Les statistiques officielles du ministre de la Santé d'il y a 15 ans donnaient à la sagesse de l'opinion publique une valeur au dessus de toute discussion.

Ces dernières semaines, d'autres statistiques nous ont informées que la population augmentait dans les Etats du Sud, que la famille américaine était en difficultés, que les villes du Nord-est déclinaient et que la richesse, la population et les nippes politiques se concentraient maintenant dans les banlieues.

Y a-t-il quelqu'un qui ne sait pas ça depuis 10 ans? Ouais! Pour ne pas être grossier envers nos statisticiens scientifiques, notons que la précision de leurs chiffres a plus qu'une importance passagère pour la façon dont le pays est gouverné, ou pourrait l'être, si ces

chiffres étaient utilisés à bon escient.

Toutefois, les statistiques sur l'habitude de fumer donnent l'un des plus clairs exemples de leur inutilité. Malgré des années de cueillette et de publication de données morbides, le gouvernement continue d'encourager la culture du tabac et la prospérité de cette industrie. Et il n'encourage pas non plus les recherches médicales en vue d'un traitement pour ses millions de drogués de la cigarette.

Tout ce qu'il fait pour conjurer ces mauvais démons, c'est de conseiller de rompre, ce qui revient à traiter des morphomanes en leur disant de remonter leurs chaussettes et de prendre un emploi régulier. Il en résulte un état dépressif généralisé chez les esclaves du tabac, abattus par un chapelet constant d'assurances gouvernementales qu'ils creusent leur tombe la tête la première.

Le crochet des statistiques

Il se peut qu'en tant que citoyens, nous soyons accrochés aux statistiques. Presque tout le monde semble savoir combien d'heures de sa vie l'Américain moyen passe à regarder la télévision et se complaire à machouiller les statistiques qui prouvent que nous allons tous craquer du cerveau. On verse dans la conversation courante des statistiques qui prouvent que New York est une ville condamnée, qu'il ne sert à rien de se marier, puisqu'il est probable que ça se terminera par un divorce, que nous sommes des anormaux si nous avons six enfants, que vous perdez votre temps en essayant de trouver un

emploi décent au-dessus de 35 ans et que vous flirtez avec la mort si vous empruntez une autoroute durant la fin de semaine du 4 juillet.

L'effet de la plupart des statistiques est de créer la névrose du découragement, ce qui peut expliquer en partie pourquoi certains psychiatres trouvent que la dépression était l'état mental caractéristique des années '70.

Le bonheur de l'âge adulte

Dans le déluge quotidien des dernières découvertes statistiques, il est rare de déceler une bonne nouvelle. Toutefois, la semaine dernière, il a semblé qu'on pouvait prendre un prétexte à sourire dans une étude qui en venait à la conclusion qu'une enfance malheureuse ne conduit pas nécessairement à un âge adulte malheureux.

La plupart des gens ont probablement toujours su ça sans avoir eu besoin d'y penser. C'est évident et difficile de ne pas s'en rendre compte au cours des événements qui jalonnent la vie, que l'âge adulte est une période plus heureuse de la vie pour la plupart des gens que l'enfance.

Pourquoi faut-il des statistiques pour nous le dire? Cela reste un mystère. L'enfance est un temps d'insuffisance et d'imperfection, d'employabilité, d'auto-incertitude, de sujétion à l'autorité de forces et d'esprits supérieurs, d'émotions inexplicables, de tracasseries et d'embarras constants, débouchant généralement sur l'aécné.

Il serait anormal d'être heureux dans de telles conditions. Ajoutez la

probabilité d'avoir à faire face à la découverte de la mort, l'obligation de laisser sa famille et la tyrannie bureaucratique de l'école et rien de plus sensé que de définir l'enfance comme une période ne convenant qu'au malheur.

Avec l'âge adulte, on échappe à la plupart des pires de ces misères. Pourquoi donc le bonheur ne s'en suit-il pas facilement? Comme les derniers rapports sur la cigarette, c'est une enquête qui est venue nous dire ce que nous savions déjà, mais néanmoins on lui en était reconnaissant un moment. Supposons qu'elle eut conclu qu'une enfance malheureuse conduit à un état adulte malheureux aussi inévitablement que le lundi suit une fin de semaine pluvieuse?

Réfléchissant sur les misères de notre enfance, des millions d'entre nous auraient probablement été forcés de conclure que ce que nous prenons pour le bonheur à l'âge adulte est une illusion et qu'il faut perdre son sourire, parce que le malheur est notre destin statistique. Heureusement cette enquête statistique sur le bonheur laissait passer une occasion de nous rendre la vie un petit peu plus aigre.

Il serait intéressant qu'une étude statistique nous dise si le malheur des adultes est causé par la fréquence de plus en plus répandue des études statistiques. Naturellement nous connaissons tous la réponse, mais d'habitude ça n'arrête pas nos experts statisticiens de faire démarrer leurs ordinateurs pour nous dire que nous avions raison depuis le début.

Jean-Guy Cardinal (1925-1979)



Appuyaient le dauphin de Daniel Johnson lors de la course au leadership de l'Union nationale, en 1969, les députés Antonio Flamand et Jean-Noël Tremblay...



Peu avant le scrutin du 15 novembre 1976, M. Cardinal faisait part à la presse qu'il briguerait les suffrages pour le Parti québécois dans le comté de Prévost.

Il n'aura jamais été chef...



jacques dallaire

"Le parti vient de laisser passer un cerveau. Au train où ça va actuellement, j'ai bien peur qu'il ne restera pas grand chose de l'Union nationale dans quelques années."

C'était à l'été 1969, ampué dans son fauteuil à son bureau de ministre du Travail, au second étage de l'édifice principal du Parlement au bout du corridor réservé à la presse, M. Maurice Bellemare commente ainsi, privément, le congrès pour la direction de l'UN qui vient de préférer Jean-Jacques Bertrand à Jean-Guy Cardinal.

Homme de parti, respectueux du chef, M. Bellemare était demeuré officiellement neutre durant toute cette campagne endiablée à la direction, qui connut son dénouement en juin 1969.

Fortement sollicité par l'organisation des deux candidats, M. Bellemare, alors représentant de la circonscription de Champlain et politicien aguerrri, préféra rester à l'écart. Mais son flair lui dictait que Jean-Guy Cardinal devait être l'homme à élire.

La Vieille Garde

Cependant, et M. Bellemare ne le savait que trop bien, c'était compter sans la vieille garde de l'Union nationale, pour qui M. Jean-Jacques Bertrand apparaissait être une valeur sûre. Ne serait-ce

que par suite des nombreuses années de service rendues par le député de Missisquoi.

Méconnu, c'est en fait par la porte arrière que M. Cardinal fit son entrée en politique le 31 octobre 1967. A l'invitation même du premier ministre Daniel Johnson, il devenait ministre de l'Éducation, avant d'être élu.

Procédure fort inhabituelle, la manoeuvre fit l'objet de nombreux commentaires à l'époque et créa de non moins nombreux remous dans le parti. Déjà, on chuchotait partout que M. Cardinal, notaire et doyen de la faculté de Droit de l'université de Montréal, était le dauphin de M. Johnson.

A plusieurs reprises, au cours d'échanges avec les journalistes l'ajournement des débats parlementaires, M. Johnson laissa clairement entendre que la relève constituait le talon d'Achille de l'Union nationale.

Porté au pouvoir à la surprise générale le 5 juin 1968, M. Johnson n'en dirigeait pas moins une équipe ministérielle vieillie. C'était le gouvernement des doubles ministères, comme on le soulignait dans ce temps-là, le premier ministre confiait la direction de deux ministères à la fois à des routiers expérimentés, tels MM. Paul Dozois, Jean-Jacques Bertrand, Maurice Bellemare, appuyés par d'autres têtes de pont, comme MM. Clément Vincent, Jean-Paul Cloutier et Fernand Lizotte.

La campagne électorale de 1966 avait bien donné un moisson de jeunes députés, mais leur immaturité et leur impertinence leur valurent pour la plupart d'être relégués à la "basse-cour" selon l'expression

qu'affectonnait l'opposition libérale, l'ex-équipe du tonnerre.

Un second souffle

Dans ce contexte, M. Cardinal constituait une sorte de second souffle, d'autant plus que M. Johnson le désignait à l'Éducation, le ministère-cible par excellence.

L'agitation tant sociale que politique atteignait son comble, quand M. Cardinal accepta de relever le défi. Surtout que "l'affaire Saint-Léonard", cette campagne féroce dirigée par un architecte du nom de Raymond Lemieux, en faveur de la primauté du français dans les écoles de cette localité de la banlieue de Montréal, continuait à soulever les passions.

Toujours sans siège à l'Assemblée nationale, mais participant aux délibérations du Conseil des ministres, M. Cardinal commençait néanmoins à faire son nid et à surmonter la circonspection de plusieurs de ses collègues.

En moins d'un an, les événements se précipitaient à un rythme effolant: Daniel Johnson décède à la fin de septembre 1968; Jean-Guy Cardinal lui succède comme député de Bagot, le 4 décembre de la même année et bientôt aura lieu un congrès à la direction.

Cardinal contre Bertrand

Peu rompu à la politique, mais toujours considéré comme l'héritier direct de Daniel Johnson, M. Cardinal relève le pari et joue la carte du renouveau dans la continuité.

M. Jean-Jacques Bertrand, qui remplit le rôle de premier ministre

intérimaire et qui, en 1961, avait été battu à la direction du parti par Daniel Johnson à la surprise générale, fait durer la suspense.

Mais, M. Bertrand entre bientôt dans la ronde. Le congrès à la direction de juin 1969 survient à l'aube d'une élection générale, l'année suivante, et au moment où le Parti libéral s'apprête à remplacer M. Jean Lesage, tandis que le Parti québécois prend de plus en plus forme, après avoir regroupé sous le même toit les forces nationalistes.

Mésestimant à la fois la remontée des libéraux et des péquistes, l'Union nationale, tiraillée entre l'Égalité et l'Indépendance, opte finalement pour Jean-Jacques Bertrand, partisan du fédéralisme renouvelé. Les "années de service" ont également pesé lourd dans le choix de l'organisation du parti et des militants.

Une gifle vive

Vivement déçu, sans être amer, M. Cardinal encaisse la gifle, mais c'est un coup politique, dont il ne se remettra jamais complètement.

Réélu en 1970 dans Bagot, il remet les pieds sans conviction à l'Assemblée nationale, maintenant sous la gouverne du Parti libéral et de son jeune chef M. Robert Bourassa.

En 1973, il s'éclipse, pour revenir dans Prévost, au scrutin général de 1976, sous l'étiquette du Parti québécois, étant confortablement élu avec une majorité de 7.500 voix.

Entre-temps, l'Union nationale, qui a perdu plusieurs plumes à l'élection de 1970, se retrouvant

avec une vingtaine de députés, y laisse la peau et les os au scrutin de 1973. N'eut été de l'acharnement de M. Bellemare pour le remettre debout, l'UN serait encore ensevelie.

M. Cardinal, par ailleurs, était devenu, en 1976, un homme politique effacé, que certains voyaient encore toutefois comme le parrain de la célèbre loi 63, adoptée sous le gouvernement Bertrand en 1969 et consacrant notamment le statu quo concernant l'enseignement du français.

Homme de l'histoire

C'est sans doute en mesurant tout le chemin parcouru par M. Cardinal, que le premier ministre, M. René Lévesque, décida de lui confier un poste faisant appel davantage à l'expérience humaine du député de Prévost dans le respect de son "destin" politique.

M. Fernand Grenier, député UN de Mégantic-Compton, qui fut directeur de la tournée de M. Cardinal en 1969, a déclaré, en apprenant la disparition du vice-président de l'Assemblée nationale, que celui-ci représentait vraiment "l'espoir" de l'Union nationale.

Les circonstances et l'ingratitude auront fait en sorte que M. Cardinal n'aura jamais pu donner sa pleine mesure d'homme politique.

En d'autres temps, mais ce n'est là que pure hypothèse: M. Cardinal appartient déjà à l'histoire du Québec.

Pouce en l'air...



jacques dumais

Les gens de Québec filent le parfait bonheur depuis que leurs autobus ne roulent plus. A lever le pouce sans cesse plus haut, ils s'accrochent de mieux en mieux.

Cela n'a rien d'étonnant. La voiture du "pouceux" arrive toujours à temps, évitant à celui-ci de grelotter sur le pavé, de rater sa boîte à savon boudée, d'arriver en retard au bureau.

Le chauffeur du "pouceux", lui, est d'humeur égale soit généralement bonne. Personne ne l'oblige à embarquer un quidam qu'il ne blaire pas. Cela indique que l'incitation demeure préférable à la coercition.

Contrairement à l'autobus, la voiture ne s'arrête qu'au terminus, contourne les embouteillages, ne toussote pas à tous les quarts de mille pour ramasser quelques passagers qui n'osent se montrer le pouce.

Ensuite, le "pouceux" s'assied rarement sur une mèche de gomme. Il peut, à volonté, s'aérer lorsque son voisin lui grille une cigarette sous le nez. Il ne risque jamais d'avoir deux dizaines d'yeux rivés sur son journal quand il lit sa "pin up" du matin.

Au surplus, la climatisation d'une voiture reste tempérée tandis que la fournaise d'un autobus stoppe en hiver, ne fonctionne qu'en été. Entre une porte hydraulique et sa fenêtre à mitaine, le chauffeur se déguise en courant d'air: il ne parle à personne, ne donne un signe de tête qu'aux collègues qu'il croise sur son parcours.

L'avenir, somme toute, apparaît plutôt sombre pour le transport en commun classique. Aragon l'avait prédit: "Un jour viendra où il n'y aura plus qu'un coup de pouce à donner."

Deux raisons expliquent le maintien du système. Si les autobus n'existaient pas, les édiles ne pourraient plus justifier les augmentations de taxes municipales. En outre, le statu quo fait vendre plus de voitures et construire davantage d'autoroutes afin d'accrocher une autre génération de "pouceux". Force est de reconnaître que l'autobus crée de l'emploi!

Dans l'éventualité où ces véhicules deviendraient moins productifs, on pourrait les affecter aux parcs interurbains, histoire de vérifier si les chances de survie à bord sont aussi bonnes que dans les "grands jaunes". Mais comme poser cette question équivaut à imaginer une autre solution, il y a celle de les transformer en pouce-pied au coin de chaque rue pour la vente des frites.



A chacun sa méthode mais la plus simple est toujours la meilleure...

La page des lecteurs

Le seul choix acceptable: s'autogouverner

M. le rédacteur en chef,

Le Québec décline sans cesse au point de vue de la population et de son importance au sein du Canada actuel. Le carcan fédéral l'amène à s'autodétruire tout en faisant mieux vivre une partie du Canada anglais.

Les pontifes du fédéralisme, replâtré ou déguisé, prêchent l'autodestruction du Québec à plus ou moins longue échéance. En revanche grâce à l'autodétermination du Québec, les souverainistes veulent une économie libre et indépendante pour les Québécois tout en les sortant de la tutelle démographique et économique du fédéralisme anglo-canadien.

Notre existence ne sera toujours que temporaire dans le présent système au Canada de neuf provinces anglophones et d'une province francophone. D'un recensement à l'autre, les statistiques confirment le recul constant du Québec. Rien ne prouve que l'Etat fédéral finira par donner justice au Québec s'il demeure sous son paternalisme. Par contre, tout laisse à croire qu'un Québec indépendant nous rendra maîtres peu à peu de notre destinée, insufflera un essor aux industries et à l'agriculture. Quand comprendrons-nous, Québécois talentueux, que notre prospérité économique va découler de notre indépendance politique? La souveraineté de notre territoire, voilà la source de notre future fécondité nationale! Libérer le Québec, pourquoi pas?

Les Québécois adultes ont soif d'excellence et de permanence qu'ils puiseront dans l'indépendance de leur patrie. Ils pourront ainsi diriger leurs affaires politiques, économiques, fiscales, sociales, culturelles, monétaires, militaires et diplomatiques. Notre pouvoir éco-

nomique dépend de notre force politique. Pour cela, il faut que nous coupions le cordon fédéral (trop court), que nous sortions de notre isolement de nation conquise, que nous proclamions la souveraineté de notre territoire (vaste et riche), que nous échangeons nos talents avec les pays qui nous traiteront en adultes. Quoi de plus sain pour nous?

C'est le présent fédéralisme centralisateur qui nous contraint à vivre dans l'isolement économique et géographique. En retour, le Québec indépendant nous ouvrira les portes sur le monde entier. Les pays avoisinants devront nécessairement commercer avec nous, Québécois, car nous sommes propriétaires de matières premières, nous mettons plusieurs produits finis sur le marché et nous avons une main-d'œuvre spécialisée. L'isolement économique sera alors impossible. Les chefs d'un Québec souverain posséderont les outils pour contrôler notre importation et notre exportation, pour protéger nos industriels et nos commerçants. La petite et moyenne industrie connaîtra un développement hardi et fécond. Pensons seulement à notre agriculture revalorisée et à ses effets d'entraînement secondaire dans l'économie d'un Québec libre. Cessons de rêver à un Canada impossible pour le Québec et les francophones. Passons aux actes. Donnons-nous la clef pour vivre et réussir en allant plus loin que le 15 novembre 1976.

C'est évident que dans la Confédération le Québec ne dirigera jamais de vrai ministère du Commerce et de l'Industrie parce qu'il n'a presque rien à dire dans les exportations et les importations. Ottawa légifère et décide. Le Québec ne devient ainsi qu'un secrétariat du fédéral. Il ne peut même pas exploiter à fond son agriculture et son élevage à cause des quotas imposés par le fédéral. Nous n'ac-

ceptons plus ce régime injuste. Une fois indépendant, le Québec posséderait un pouvoir constitutionnel qui l'aiderait à produire plus de bœuf, de beurre, de lait industriel, de fromage. Il nourrirait son peuple de ses entrailles et exporterait ses surplus agricoles. Le Québec, c'est faisable.

Dans la Confédération, le rôle du Québec est pauvrement réduit à un serviteur pour alimenter la pieuvre d'Ottawa. Voilà le colonialisme économique que veulent nous imposer à jamais les fédéralistes, ces myopes qui tiennent mordicus à une servitude provinciale, donc secondaire et négligeable! Par ailleurs, les indépendantistes veulent faire du Québec, non une province (terme péjoratif et rétrograde), mais un Etat souverain prospère. Il faut faire un choix.

Allons-nous croupir dans l'irrecupérable Confédération anglo-canadienne ou allons-nous conquérir un pays à la grandeur des aspirations d'une nation légitime et réaliste? Au pays du Québec, un vent de liberté souffle depuis la Révolution tranquille de 1960. Au pays du Québec, tout évolue vite et nous voulons vivre dans un état normal au sein de la communauté mondiale. Les souverainistes sont des Québécois normaux et honnêtes envers leurs compatriotes.

Pour sortir le Québec de l'isolement économique, pour placer le Québec sur la carte mondiale de la prospérité, pour aider le Québec à être lui-même en Amérique du Nord, votons tous OUI AU REFERENDUM.

Chaque Québécois, chaque Québécoise, doit être un facteur de progrès.

Jean-Louis Jobin, professeur,
Ancienne-Lorette.

Québec, enfant prodige

M. Claude Morin,

Avant de faire écho à votre dernière randonnée à Chicoutimi, permettez-moi de vous raconter l'anecdote véridique suivante, qui cadre très bien avec votre rêve de souveraineté-association.

Le quinze novembre 1934, nous étions un groupe de 10 jeunes gens, en excursion de chasse au lièvre, au nord de la rivière Matapédia, quand vers quatorze heures une tempête de neige subite s'abattit sur la région.

L'aîné du groupe nous recommanda de ramasser tout le bois se trouvant aux alentours, et une cabane de branches fut construite, pour nous protéger du vent. A minuit, le plus jeune, Jean-René, décida de se séparer du groupe pour regagner la maison et le lendemain, des chercheurs le trouvèrent à demi gelé.

Ce fait authentique, que j'ai vécu, n'est-il pas l'image de la situation qui prévaudrait si le Québec se séparait? On est si bien, au chaud, ensemble, chez nous, au Canada, un pays qui, jusqu'à ce jour, reflétait le bonheur de vivre, des deux grandes races qui l'ont façonné.

Quand l'hiver tire à sa fin, les "souffleurs" à neige sont presque totalement essoufflés, et en se retournant, elles regrettent quelque peu d'avoir élaboussé le terrain de certains résidents.

Quand un parti politique essoufflé n'a plus rien de convaincant à "souffler" à l'oreille des électeurs, tout comme la "souffleuse", il devrait se retourner, pour analyser ses remarques désobligeantes à l'endroit d'honnêtes gens, tel monsieur Claude Ryan, qui actuellement suscite l'admiration des gens de chez nous.

Comme vos confrères à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, vous avez été choyé par notre pays, le Canada, et croyez-le ou non, nos amis anglophones regrettent votre éviction du bercail, convaincu toutefois qu'après le référendum, on aura une deuxième histoire "d'enfant prodige" à raconter, l'hiver, devant l'âtre. O! j'allais oublier, 1979, c'est l'année de l'enfance...

En terminant, monsieur le ministre, si vous cherchez le bonheur dans la séparation, je vous dédie une pensée, que j'écrivais le 10 janvier:

"Le bonheur, c'est un splendide coucher de soleil, que les ombres de la nuit nous dérobent toujours".

Jean Pierre L'Ami
Lévis.

Attitude d'incompréhension du Dr Augustin Roy

Dr Augustin Roy,

J'ai écouté avec un horreur mêlée d'angoisse le débat public que vous avez tenu dernièrement, avec Mme Jeannine Tellier-Cormier, au cours de l'émission "Parle Parle Jase Jase", au réseau français de TVA. Votre diplomatie aberrante m'a dégoûtée, face à votre démonstration d'incompréhension de ce que votre corporation professionnelle des médecins veut imposer aux infirmières et aux bénéficiaires.

Contrairement à plusieurs autres professionnels qui ont publiquement mis en doute les buts réels des démarches de votre organisme, je suis persuadée que vous agissez, que nous agissons tous pour le meilleur bien-être du malade. Mais là où il me semble y avoir d'affreuses lacunes, c'est que nos revendications semblent être écrites (veuillez excuser l'expression) en chinois pour vous. Ce qui expliquerait que vous dégagez des "erreurs", des "mensonges" partout dans notre "feuille de chou" (terme que vous avez si diplomatiquement utilisé pour décrire notre journal Nursing Québec, qui se trouve à être la voix des infirmières autorisées, lesquelles dites-vous respectent).

Permettez-moi de traduire pour vous un peu de ce "chinois" que vous-même avez fait ressortir. Cela pourra peut-être aider un peu la population à comprendre le sérieux des ambiguïtés qui les menacent.

Exemple 1: L'article 5.02 du règlement des médecins stipule que les infirmières auxiliaires pourront contribuer et participer (à titre d'exemple) à l'acte d'injection d'un médicament par voie épidermique. Ce qui pour tous sous-entend une surveillance médicale. Mais quel genre de surveillance? Le règlement stipule aussi que cette surveillance doit se faire sur place. Mais sur place, encore dans ce règlement, signifie que le médecin prendra son café à la cantine, l'auxiliaire au chevet de la future maman aura donc deux choix: a) elle pourra faire elle-même l'injection, ou b) comme vous l'avez si bien suggéré, elle pourra attendre que le médecin soit à deux pas d'elle. Elle pourra alors tendre la seringue au médecin lequel geste demande un règlement précis, considérant que l'auxiliaire aura assez d'expérience pour poser ce même geste si compliqué. Laissez-moi rire... car vous moqueriez-vous de l'auxiliaire? N'importe qui peut tendre une seringue, ce n'est pas sorcier. J'ai l'impression que l'image vêtue de la douce infirmière tendant l'instrument de délivrance au médecin existe encore dans certains esprits.

Exemple II: Parlons de la différence de niveau de scolarité des deux professions. Vous dites qu'il n'y a qu'un an de différence. Calculons: l'infirmière autorisée possède son secondaire V plus 3 années ou plus de sciences et/ou techniques infirmières: 15 ans ou plus. L'auxiliaire possède son secondaire III ou IV plus 2 années ou moins de soins de chevet: 12 ans ou moins. Vous avez perdu quelques années en chemin. Mais que sont 3 années

puisque vous sauvez (supposément) les apparences en nous rassurant que les auxiliaires sont pour la plupart recyclées, donc des auxiliaires mieux habilitées.

Exemple III: Parlons alors du recyclage: les infirmières auxiliaires qui ont les pré-requis voulus (avoir terminé le secondaire V) peuvent suivre un cours de recyclage d'une durée d'un an qui les conduit aux examens et au certificat d'infirmière autorisée. Elles ne sont donc plus des auxiliaires après ce cheminement-là... Ne mêler pas les pommes avec les oranges, vous n'obtiendrez que de la purée... Ces nouvelles infirmières autorisées ont appris à ce moment-là les principes scientifiques qui font qu'un geste posé qu'il soit des plus techniques a un impact bio-physio et même psycho-social sur le client, pour lequel elle est préparée à intervenir à quel que niveau que ce soit: pour déceler et prévenir des complications, pour renseigner et rassurer spécifiquement un client.

Un exemple: l'infirmière fait un prélèvement de sang (ne craignez pas, je sais qu'il y a des points en litige pour ce geste mais ici, passons) sur le bras de Pierrot qui a 6 ans, et qui voit des gouttes rouges tomber. Pierrot se met à hurler: "j'ai peur, j'ai mal!" L'infirmière qui ne connaît en profondeur les étapes du développement de l'enfant lui dirait: "Ne pleure pas, sois brave, ça ne fait rien de mal". Mais l'infirmière avisée que l'enfant a un schéma corporel très vague (Pierrot croit qu'il va perdre tout son sang, bien pire que la peur qu'il a de la douleur) pourra plus efficacement obtenir sa confiance en lui indiquant la quantité de sang à prélever, et qu'il ne saignera pas à blanc. Elle lui dira aussi qu'elle sait qu'il va ressentir un piquement très court. Encore là avisée, elle n'a pas à utiliser le mot "mal" et lui laisse aussi savoir qu'il est normal qu'il ait peur.

Tout ceci m'amène à dire que, considérant que si la corporation professionnelle des médecins estime que les actes visés peuvent être posés par toute personne "habilitée", considérant que la corporation des infirmières et infirmiers représente sérieusement la qualité de notre préparation et l'évaluation de nos actes afin de servir notre profession, c'est-à-dire de prodiguer des soins de la meilleure qualité possible à nos bénéficiaires (pourquoi aurions-nous choisi cette profession parmi tant d'autres?), je suggère que si vous tenez à niveler la dispensation de soins entre les auxiliaires et les infirmières, pourquoi alors n'encouragez-vous pas plutôt les auxiliaires intéressées à se recycler pour devenir des infirmières autorisées?

Il est tout de même heureux que votre démonstration ce soir-là ait pu avoir comme conséquence de sensibiliser le public et les professions aux énormes risques de contre-trends que laissent percer vos règlements. Je porte enfin toute mon admiration à Mme Tellier-Cormier qui a su si diplomatiquement faire valoir le sérieux de nos positions.

Claire Dionne, inf. A.B. sc.inf. Québec

La leçon de rapidité d'un syndiqué

Je m'adresse ici au journaliste, M. Claude Vaillancourt. Il signe parfois des articles concernant les négociations dans le secteur public relevant du SFPQ. J'ignore sur quoi il se base pour écrire que les présentes négociations se déroulent à un rythme rapide... Je serais étonné que notre président, M.

Harguindeguy, partage son point de vue à moins que le mot "rapidité" ait perdu son sens...

Sachez, M. Vaillancourt, que ce n'est pas avec des titres pompeux et malhonnêtes au point de faire sauter le plus naïf des fonctionnaires que vous ranimerez la flamme chez eux. Allez leur en parler à eux pour voir... Au 1er avril 1979, nous serons en retard de neuf mois dans les présentes négociations. Donc tout près d'un an. Peut-on appeler ça de la rapidité?

Sachez également, que dans le moment, le gouvernement retarde de semaine en semaine le dépôt de nouvelles offres salariales et d'indexations concrètes. À la mi-mars, date à laquelle la consultation des membres aurait dû avoir lieu, aucun nouveau pourcentage n'a été proposé par la partie patronale. Pour vous, c'est cela de la rapidité?

Sachez également, M. Vaillancourt, que même si le rythme des rencontres entre le gouvernement et le comité de négociations du

SFPQ atteint parfois le nombre de quatre par semaine, étant donné que, assez souvent, toutes les rencontres d'une semaine sont reportées à la semaine suivante, on accuse un joli retard... Donc, les rencontres qui, selon vous (ou vos sources de renseignement), se font, sont tout simplement, cher Monsieur, celles qui auraient dû se faire... Parlez plutôt d'une lente rapidité... celle de la tortue.

Je vous fais ces observations à titre de syndiqué et militant agissant comme secrétaire pour l'exécutif d'une section syndicale du SFPQ.

Cher monsieur Vaillancourt, de grâce, apprenez la notion de la rapidité. Peut-être avez-vous eu la chance dernièrement de constater ce que le mot veut dire? Avez-vous vu le combat Melo-Leclair?

Sans rancune,

Gilles Trudel
syndiqué militant
Québec.

à nos lecteurs

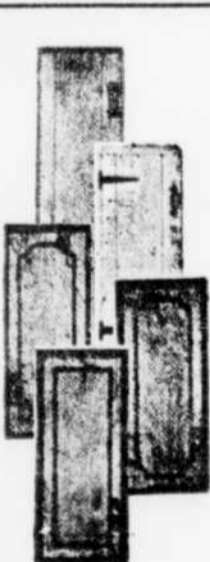
LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'écarter et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1891, est imprimé au numéro 399, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6 par Le Soleil Limiteé, "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

Redonnez fraîcheur et beauté à votre intérieur



POURQUOI REFAIRE ENTIEREMENT VOS ANCIENNES ARMOIRES?

Portes et façades de tiroirs préfinies à l'usine, fabriquées sur commande.

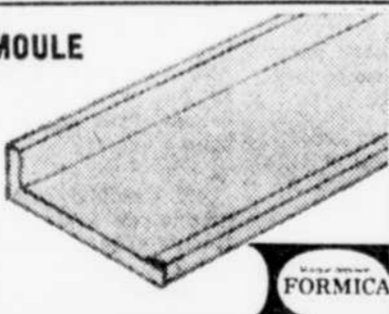
Laissez-nous vous conseiller.

Couleurs:
• Noyer • Erable
• Charbon • Teck
• Chêne
Modèles:
• Copri • Regent
• Colonial • Aristocrate

HEURES D'AFFAIRES:
Lundi au vendredi, de 8h à 17h. Jeudi soir jusqu'à 21h. Samedi, de 8h30 à midi.

COMPTOIR PREMOULE

stratifié décoratif
• Contour d'une seule pièce, durable et facile à entretenir
• Moulé avec clousset à angle incurvé et rebord avant bombé
• Cadrans unis, motifs similaires, similaires
• Planification
• Estimation
• Visitez notre centre
• Service gratuit à domicile.
Tel. 667-1724



ACCESSOIRES DE SALLE DE BAINS

Tuiles de céramique, vanités, coffres de style, dessus en similimarbre avec lavabo incorporé en forme de coquille ou dessus pré-moulé en Formica, offerts dans un choix de couleurs.



VISITEZ NOTRE CENTRE DE L'ARMOIRE...
Vous y trouverez le modèle d'armoires qui vous conviendra.
Système à éléments modulaires, choix de styles et de teintes.
Fini extérieur et intérieur à l'épreuve des taches, tablettes ajustables.

PORTES INTÉRIEURES/ RAMPES EN CHÊNE

Cadrages et plinthes Moulures assorties
Planchers préfinis en bois franc Tout pour la rénovation et finition intérieure



Jos. Grenier
947, AV. ROYALE, TEL.: 667-1724
BEAUPORT

DEVENEZ PLUS CONFIAINT EN VOUS-MÊME

GRÂCE AU COURS

DALE CARNEGIE

HOMMES et FEMMES



DALE CARNEGIE
auteur du livre
"Comment se faire des amis"

- Sachez parler en public
- Ayez une conversation plus intéressante
- Améliorez vos relations humaines
- Communiquez efficacement
- Apprenez à contrôler la tension et les soucis
- Augmentez votre revenu et méritez un meilleur emploi.

Assistez à une soirée d'information gratuite en FRANÇAIS

au Château Frontenac

Mardi 20 mars, à 20h.

Egalement,

mercredi, venez assister gratuitement

à la 1ère séance débutant à 18h45.

Tél.: 667-2385 - 829-2422

Approuvé par le ministère de l'Éducation du Québec - Permis 749749
CULTURE PERSONNELLE
Présenté par E.J. Glowka & Ass. 285-1287

faits divers

La tragédie à Lac-Mégantic serait due à une "erreur"

Alain Vachon, âgé de 20 ans, Jacques Lemoyne, âgé aussi de 20 ans, et Michel Couture, âgé de 21 ans, tous trois de Lac-Mégantic, sont les victimes de la tragédie survenue dimanche matin, vers 2h, sur le lac près de cette municipalité. Les corps ont été identi-

fiés hier. Le conducteur du véhicule, Jean Vallée, âgé de 18 ans, aussi de Lac-Mégantic, est sorti indemne de l'accident en réussissant à se traîner sur la surface glacée.

Selon l'enquête de la police, les

quatre amis revenaient de Piopolis mais, au lieu d'emprunter un sentier sur le lac, la voiture les transportant aurait abouti par erreur à l'embouchure de la rivière Arnold, où la couche de glace était plus mince et plus facile à être enfoncée.



Une querelle "fracassante"

Pour être certain que sa femme n'aurait pas la moitié de leurs biens, un homme qui voulait se séparer a tout simplement démolé sa maison avec une chargeuse. Trois policiers de la Sûreté provinciale avaient été dépêchés sur les lieux, après qu'une femme eut téléphoné pour dire que son mari menaçait de raser la maison. A leur arrivée, la maison avait déjà été détruite. L'homme avait mis sa femme à la porte, ne lui ayant même pas laissé le temps de prendre ses vêtements.

Deux femmes victimes d'accidents de la circulation sont identifiées

Les corps de deux femmes, victimes d'accidents de la route à Québec et dans la banlieue, ont été identifiés hier à la morgue provinciale.

Helène Rochette, âgée de 52 ans, du 473 rue Dolbeau, à Québec, a péri brûlée dans son auto, à la suite d'une embardée, survenue dans la matinée d'hier, sur le boulevard Laurentien à la hauteur du Centre commercial Lebourgneuf.

Le cadavre de la victime était calciné, ce qui a rendu l'identification

plus difficile. Toutefois au moyen de la plaque matricule du véhicule, il a été possible de trouver le nom de la victime.

La voiture que la victime conduisait vers le nord quitta la route soudainement pour traverser le terre-plein et entrer en collision avec une autre automobile qui circulait sur la travée ouest du boulevard vers Québec. Après l'impact, la petite voiture de marque européenne se retrouva sur le toit et prit feu.

A Québec

Mme Jocelyne Roy-Ruel, âgée de 31 ans, du 25 place des Meuniers, à Neufchâtel, a perdu la vie, hier matin un peu après une heure, à la suite d'un accident survenu sur la rue Dorchester à Québec.

Sa voiture a capoté après avoir accroché un pilier du pont Lavigneur. Un curieux sur les lieux se serait cassé une jambe en mettant le pied dans un trou du tablier du vieux pont.

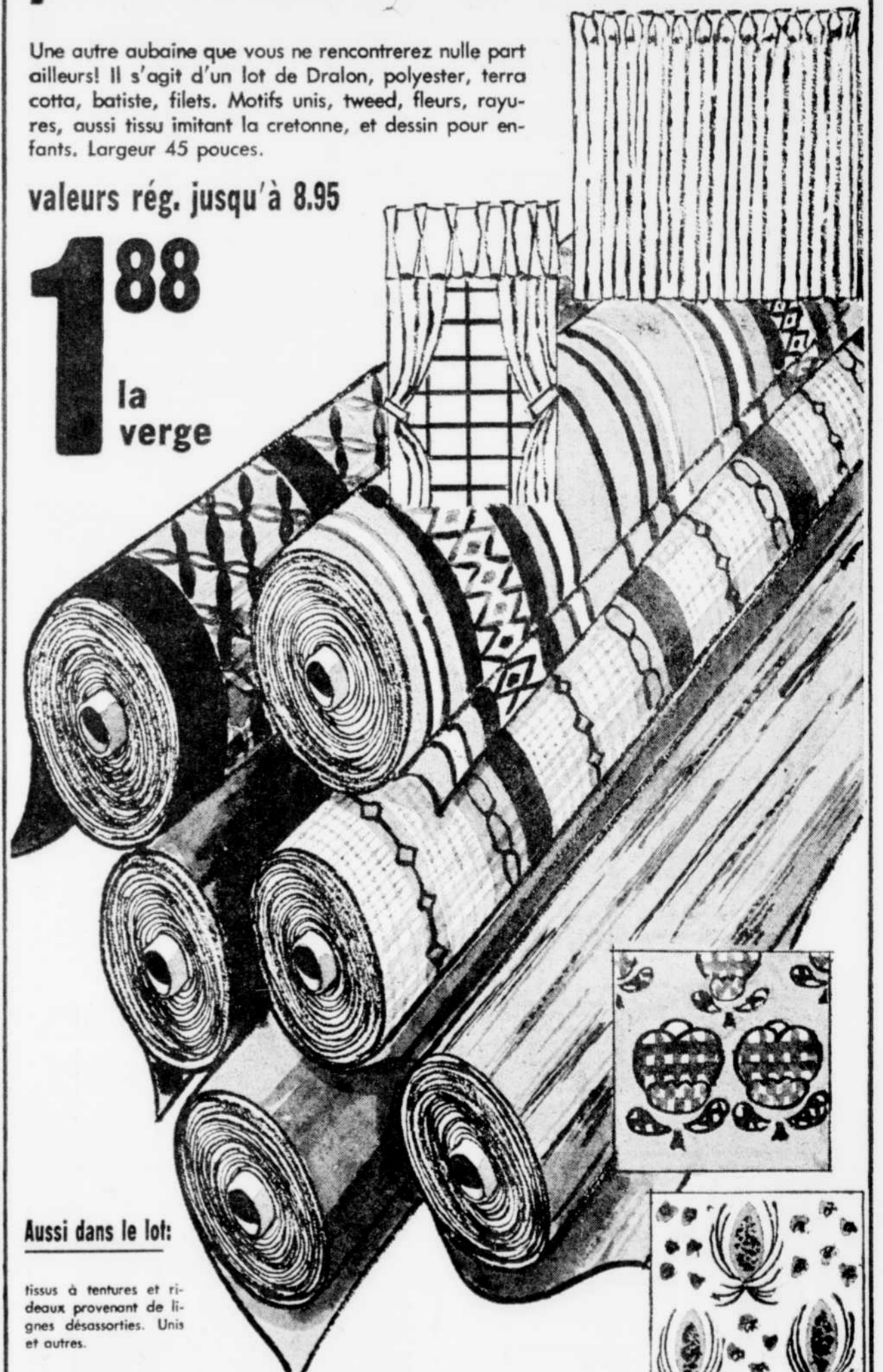
LA BOUTIQUE AUX AUBAINES INC.
LORETTEVILLE NEUFCHATEL ORSAINVILLE VILLENEUVE
 264, Racine, tél.: 842-1945 467, boul. Bastien, tél.: 842-6141 Place Liray, tél.: 623-1546 Place Orléans, tél.: 661-7330

VENTE de TISSUS pour tentures et rideaux

Une autre aubaine que vous ne rencontrerez nulle part ailleurs! Il s'agit d'un lot de Dralon, polyester, terra cotta, batiste, filets. Motifs unis, tweed, fleurs, rayures, aussi tissu imitant la cretonne, et dessin pour enfants. Largeur 45 pouces.

valeurs rég. jusqu'à 8.95

1.88
la verge



Aussi dans le lot:

tissus à tentures et rideaux provenant de lignes désassorties. Unis et autres.

.99 la verge

NOMBREUSES AUTRES VALEURS NON ANNONCÉES

Non illustré: Tricot polyester entrecroisé

Le tissu en vogue présentement pour la fabrication de blouses, costumes légers et jupes plissées. Bouts de pièces.

Valeur rég. 4.95

1.99 la verge



UTILISEZ VOS CARTES DE CREDIT ChargeX et Master Charge



GEORGES DUMAIS
président et directeur général

Le Maître de l'économie

VOUS OFFRE SES SPÉCIAUX PRINTANIERS UN AUTRE COUP "DUMAIS-TRE"

PLUS DE 400 VOITURES À VOTRE DISPOSITION

VOICI 2 EXEMPLES

FAIRMONT 2 PORTES SEDAN
INVENTAIRE # 9449



Transmission manuelle 4 vitesses synchronisées, freins à disques avant, allumage électronique "Duraspark", direction pignon et crémaillère, tapis de teinte harmonisée, groupe enjoliveur intérieur, système Duragarde, sièges baquets en tissu, pneus B78 X 14 à flanc noir, dégivreur de lunette arrière électrique, rétroviseur intérieur jour nuit, rétroviseur de gauche télécommandé, batterie à grand rendement, couvre-roues de luxe.

\$4777

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

QUELQUES ÉQUIPEMENTS ILLUSTRÉS PEUVENT ÊTRE EN SUS

FORD L.T.D. (division Custom 500)
2 PORTES-INVENTAIRE 9445



Moteur V8 de 5 litres, transmission automatique, servofrein, servodirection, volant de luxe, système Duragarde, système de ventilation forcé, pneus radiaux FR78 X 14 à flanc blanc, dégivreur de lunette arrière électrique, rétroviseur de gauche télécommandé, batterie à grand rendement, couvre-roues de luxe.

\$6277

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

AU GRAND TRIANON, IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR BIEN



Grand Trianon

2500, BOUL. MONTMORENCY, QUÉBEC
TOUT SOUS LE MEME TOIT

LA OU LES IDÉES ROULENT "FORD" BIEN

AUTOROUTE DUFFERIN

BOUL. MONTMORENCY
BOUL. STE-ANNE



FORD LTD LTDI MUSTANG FAIRMONT FIESTA THUNDERBOLT GRANADA FUTURA PINTO CAMIONS FORD

667-9330

ESTIMABLE

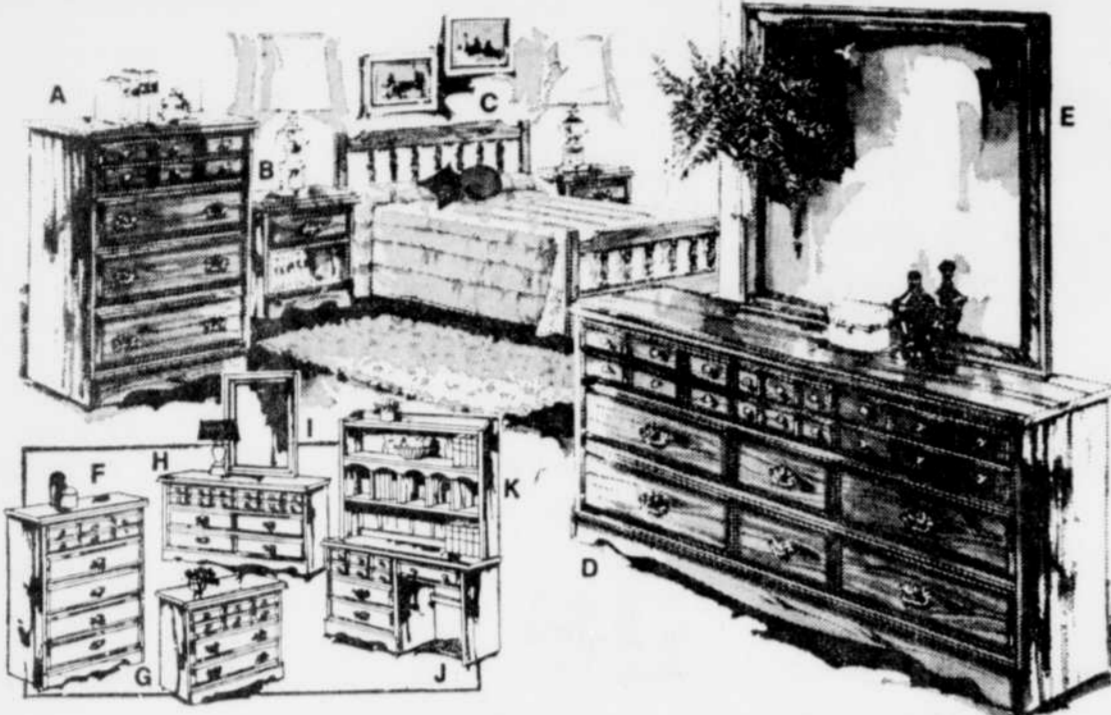


Télécouleur de 14"
par **Admiral**.
Transistorisé. La commande "Color Master" vous offre une image d'une qualité originale. Coffret en polystyrène sculpté. Fini noyer.
PRIX PASCAL 379.98
PRIX DE SOLDE 359.88



Modèle 14 C 9008

Meubles de chambre à coucher



Fabrication en bois franc avec dessus et côtés en contre-plaqué "Duron". Fini pin foncé revêtu d'une couche de laque claire pour plus de durabilité. Rehaussés de boutons de porcelaine et de ferrures finies laiton antique.

- | | | | |
|---|---------------------------------------|---|--------------------------------------|
| A. 520-034
Chiffonnier à 4 tiroirs
28" x 17" x 37" | PRIX DE SOLDE 67⁸⁸ | G. 520-071
Commode simple
32" x 17" x 30" | PRIX DE SOLDE 67⁸⁸ |
| B. 520-060
Table de chevet
16" x 14" x 22" | PRIX DE SOLDE 33⁸⁸ | H. 520-027
Commode double
47" x 17" x 30" | PRIX DE SOLDE 99⁸⁸ |
| C. 520-074
Lit à balustres
39" ou 54" | PRIX DE SOLDE 57⁸⁸ | I. 520-127
Miroir de commode double
25 1/2" x 33 1/2" | PRIX DE SOLDE 33⁸⁸ |
| D. 520-010
Commode triple
60" x 17" x 31" | PRIX DE SOLDE 137⁸⁸ | J. 520-072
Bureau 1/2 ministre
47" x 17" x 30" | PRIX DE SOLDE 89⁸⁸ |
| E. 520-110
Miroir de commode triple
37 1/2" x 33 1/2" | PRIX DE SOLDE 43⁸⁸ | K. 520-073
Bibliothèque
46" x 9" x 41" | PRIX DE SOLDE 67⁸⁸ |
| F. 520-035
Chiffonnier à 5 tiroirs
28" x 17" x 45" | PRIX DE SOLDE 83⁸⁸ | Montants de lit
(non illustrés) | PRIX DE SOLDE 10⁸⁸ |

Ensemble "Jenny Lynn"



Lit à barreaux tournés de teinte dorée patinée. Matelas piqué, sommier et châlit inclus. Dimension: 39".

PRIX DE SOLDE **159⁸⁸**

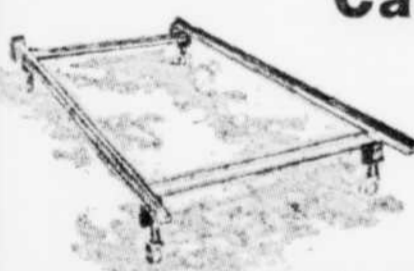
La literie de tout repos



Fameux matelas et sommier de "King Koll" disponibles en trois dimensions. Simples, doubles ou extra-larges. Recouverts de tissu capitonné et surpiqué. Intérieur composé d'épaisseurs de mousse pour une surface plus souple. Sommier de qualité assorti aux matelas. Ensemble sommier et matelas à prix avantageux.

- | | |
|------------------------|--------------------------------|
| 39" Pour une personne: | 118⁸⁸ L'ens. |
| 54" Pour 2 personnes: | 128⁸⁸ L'ens. |
| 60" Grand: | 178⁸⁸ L'ens. |

Cadre de lit par Bedford



Monté sur roulettes de 2-1/4". Modernisez votre chambre à coucher à l'aide de cadre de lit extensible de 39" à 60" de largeur.

PRIX DE SOLDE **19⁸⁸**

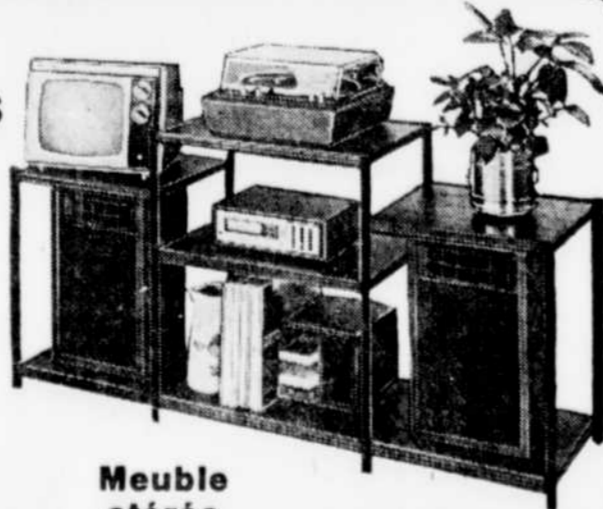
Étagères Décoratives

Montants et tablettes en acier laqué simillinoyer.



PRIX DE SOLDE **21⁸⁸**

Bibliothèques à 5 tablettes
No. 21A7 Étagère décorative tout acier. Conçue pour s'harmoniser aux dimensions des appartements modernes. 24" L x 60" H x 16" P.



Meuble stéréo

PRIX DE SOLDE **23⁸⁸**

No. 21A163 Meuble de luxe conçu pour chaîne stéréo moderne. Sept tablettes à double paroi. 60" de long, 30" de haut et 16" de large.

CENTRE D'ACHATS DE LA PLACE LAURIER
STE-FOY, QUÉBEC, TÉL.: 653-9307

LIVRAISON GRATUITE
TERMES BUDGÉTAIRES DISPONIBLES

Bienvenue à un week-end de rêve!

\$70.00

Un week-end au Ritz, c'est un week-end de découvertes. Découverte d'un art d'accueillir que l'on croyait disparu à tout jamais. Découverte de chambres ultra-confortables et d'un service irréprochable à tous les points de vue. Découverte d'une cuisine qui place les restaurants du Ritz parmi les grandes tables du continent... et à quelques pas seulement, découverte des trésors qu'offre le quartier des commerces et des divertissements.



Comprend chambre double pour deux nuits. Aucun supplément pour les enfants de 14 ans et moins partageant la chambre des parents.
Stationnement gratuit!

Désirez-vous des billets pour un spectacle, un événement sportif ou un concert? Tout comme les concierges des grands hôtels européens, Denis Laganière se fera un plaisir de s'occuper de tous ces petits détails pour vous!



Ce week-end, venez découvrir le Ritz! Appelez le Ritz ou votre agent de voyages.

Ritz-Carlton
Bienvenue, bienvenue au Ritz.

1228 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Québec
Tel. (514) 842-4212

faits divers et justice

Charette connaîtra jeudi la date de son procès

MONTREAL (PC) — Le juge en chef Yves Mayrand, des Sessions de la paix, décidera jeudi de la date du procès de Jean-Pierre Charette, sous des inculpations d'avoir déposé trois bombes, en 1968, à un magasin de la Régie des alcools ainsi qu'aux clubs de Réforme et de la Renaissance.

Charette, un ex-felquiste revenu d'exil volontaire en



janvier, a renoncé à la tenue d'une enquête préliminaire et il a choisi d'être jugé par un juge seul.

Il a fait une brève apparition en cour, hier, pour apprendre qu'on ne pourrait pas disposer de son cas immédiatement à cause de l'absence de Me Jean-Pierre Bonin, procureur du ministère public, retenu à Ottawa où il devait plaider une autre affaire devant la Cour suprême. Quant à Me André Williams, le procureur de l'accusé, il n'a fait aucune opposition à la remise de cette comparution.

Agé de 31 ans, Charette était revenu volontairement au Québec, au début de l'année, quelques jours seulement après le retour des ex-felquistes Jacques Lantôt, Louise et Jacques Cossette-Trudel. Il a passé dix ans à Cuba.

Ouverture du procès de Champagne

par Marcel COLLARD

Le procès d'André Champagne, âgé de 28 ans, accusé de deux meurtres, s'est instruit hier matin en Cour supérieure, chambre criminelle, à Québec, en présence du juge Jean Bienvenue et d'un jury formé de neuf hommes et de trois femmes.

Champagne est accusé du meurtre de Mme Jean-Marie Blouin, âgée de 38 ans, et de la petite Jinny Blouin, âgée de trois ans, à Dosquet, le 31 août 1978. Il est défendu par Me Michel Morand, assisté de Me Julien Roy.

Me Alain Gaumond, procureur du ministère public, a fait part aux jurés de son intention de démontrer que Mme Blouin et la petite Jinny ont perdu la vie au cours d'un incendie qui rasa la maison de M. Jean-Louis Blouin, le 31 août, précisant qu'un médecin légiste viendrait établir la cause du décès.

Il a ajouté qu'il tenterait de démontrer par le témoignage d'un chimiste que l'incendie ayant pris naissance à l'arrière de la maison de M. Blouin ne pouvait être attribué à une cause accidentelle.

Enfin, le procureur du ministère public a annoncé qu'il ferait entendre aux jurés le témoignage de la dernière personne ayant vu Mme Blouin et Jinny vivantes et qui aurait constaté l'incendie de la maison après le départ d'André Champagne.

norman

Gay Lynn

pour se faire conter fleurette...

Cette mignonne robe paysanne imprimée deux tons est lacée devant et fermée à l'arrière par une longue glissière. Demi-ceinture à la taille et fronces aux manches et au bas de la robe. Fleurs rouges sur fond beige. 7 à 14.
22.00

Ce modèle est disponible à notre **Domaine 7-14**

Dites: portez à mon compte.

Démangeaison rectale vite soulagée

Une substance cicatrisante exclusive soulage la douleur et réduit les hémorroïdes.

Si vous recherchez un remède efficace aux "hémorroïdes à démangeaison", voici une bonne nouvelle. Un laboratoire réputé a découvert une substance cicatrisante qui soulage rapidement douleurs et démangeaisons et même réduit les hémorroïdes, tout en hâtant la cicatrisation.

Dans de nombreux cas, on a constaté "une amélioration étonnante", maintenue durant plusieurs mois. Ces succès résultent d'une substance cicatrisante (la Bio-Dyne) qui agit sur les cellules lésées et stimule la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne se présente sous forme d'onguent ou de suppositoires dénommés "Préparation H". En vente à tous les comptoirs pharmaceutiques. Satisfaction ou remboursement.

Préparation H

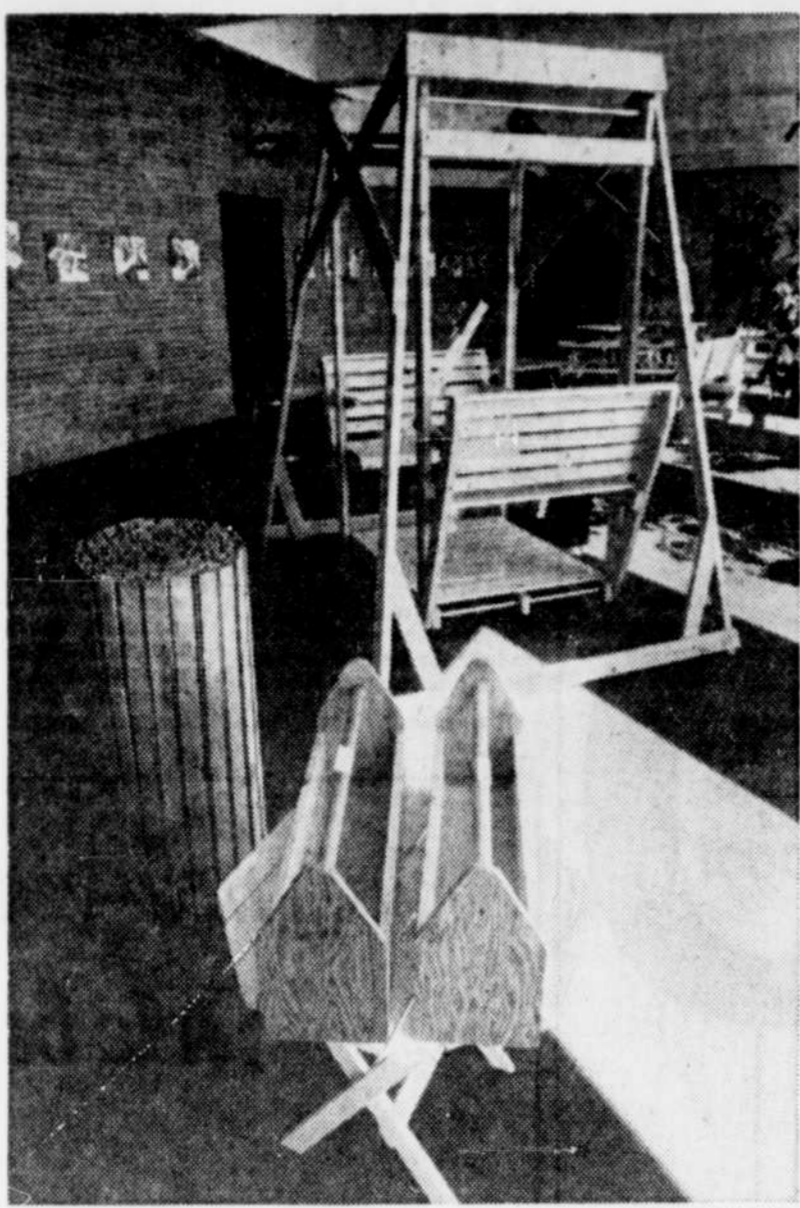
Orsainville hors les murs

Avez-vous besoin d'une belle clôture en bois pour le printemps? Ou d'une table à pique-nique? Ou d'une balançoire? Alors n'attendez pas la vente de "Papa Bricoleur". Rendez-vous, d'ici à la fin du mois de mars, au dernier étage du complexe "G" (la tour) où vous trouverez tout ça à des prix très abordables. Par exemple, une table à pique-nique coupée mais pas montée, vous coûtera \$25 et une clôture en bois de quatre pieds de haut et de 10 pieds de long vous demandera un investissement de \$20.

Comme LE SOLEIL vous le mentionnait le 1er mars, ces oeuvres sont celles qu'un groupe de pensionnaires du Centre de détention d'Orsainville expose depuis le début de mars dans cette galerie extraordinaire. On y trouve aussi de la poterie et des articles de cuir.

Rendez-vous sur place: faite votre choix; profitez-en pour admirer le paysage du haut de cette tour et, quand vous serez décidé, il ne vous restera plus qu'à appeler le responsable de ce secteur à Orsainville, M. Poirier, en téléphonant à 643-8500.

Les profits réalisés par la vente de ces articles permettent aux autorités de la prison d'acheter de nouvelles pièces de machinerie et des outils de plus grande qualité pour l'atelier de ce centre de détention.



Le Soleil, André Boucher



pierre champagne

de 9h. à 11h.
Téléphone: 647-3434

La Maison Rochette

Le "mixed-grill" est de plus en plus à l'honneur dans plusieurs restaurants de la région, mais c'est sans contredit à la "Maison Rochette" que vous trouverez le "mixed-grill" le plus imposant de la région. Ce restaurant de Charlesbourg qui, récemment, célébrait son premier anniversaire, en fait d'ailleurs la spécialité de la maison.

Ayant pour nom le "Vecchia Magna", ce grand plat de la Maison Rochette contient outre les légumes et les joailleries habituelles:

- Un filet de boeuf
- Un filet de lard
- Un filet de veau
- Un foie de veau
- Une cuisse de poulet

Tout cela dans la même assiette et pour une seule personne. Combien ça coûte une assiette pareille? Pas trop cher pour tout ce qu'il y a dedans. Une douzaine de dollars. Je l'ai essayée en fin de semaine. Malgré le fait que je n'avais pas diné et que le déjeuner, ingurgité à 8h du matin avait maintenant 12 heures de retard, je n'ai pas pu tout manger ce qu'il y avait dans mon assiette.

C'est une expérience gargantuesque directement importée d'Italie. C'est en effet dans un restaurant d'Italie ayant pour nom "Vecchia Magna" que le p.d.g. de la Maison Rochette, Guy Parent, a découvert ce plat succulent. Il a décidé de le faire sien pour l'offrir aux Québécois.



Du vin blanc "frais"

Je ne suis pas le plus grand des taste-vin et ma culture œnologique se résume à peu de chose si ce n'est à une connaissance un peu plus approfondie de la méthode dite "champenoise". Je sais cependant une chose, c'est que le vin blanc est meilleur lorsqu'il est frais.

Pouvez-vous alors m'expliquer pourquoi certains vins blancs ne sont pas conservés autant dans les magasins de la Société des alcools que chez les dépanneurs dans des chambres froides ou dans des réfrigérateurs?

Les puristes répondront que le vin a horreur des changements brusques, qu'il n'apprécie pas le refroidissement forcé dans un réfrigérateur, etc.

N'empêche que si vous êtes un

dégustateur de vins "ordinaires" et que le soir où vous mangez une fondue suisse vous manquez de vin, vous apprécierez bien qu'un dépanneur puisse vous offrir un vin blanc froid. Un vin blanc que vous n'auriez pas à placer dans le réfrigérateur pendant deux heures avant de le déguster.

Interrogé à ce sujet, le propriétaire d'un dépanneur près duquel j'habite devait me répondre qu'il n'avait pas le droit de conserver le vin blanc dans un réfrigérateur ou dans une chambre froide, cette pratique lui étant interdite par la Société des alcools.

Les "connaisseurs" devraient pourtant savoir qu'un vin blanc se conserve mieux aux alentours de 50 degrés F., qu'aux environs de 75 degrés F.

Où sont les fourrières?

Quand donc les municipalités de la région se décideront-elles à "emprisonner" les chiens (donc les enfants de chiennes) qui passent leur temps à "manger" les enfants?

Où sont donc passées les fourrières? Faudra-t-il attendre qu'un chien "mange" une dizaine d'enfants avant de le tuer? Faudra-t-il attendre qu'un chat saute dans le visage de trois ou quatre bébés avant de lui enlever la vie?

En fin de semaine dernière, un chien de Champagne a sauté au visage d'un enfant. Ce n'est quand même pas la première fois qu'un incident du genre se produit. Le pire cependant c'est que le chien en question aurait été à sa quatrième ou à sa cinquième "fredaine" du genre.

Les chiens sont des animaux. Des animaux qui sont souvent sauvages. Les chats aussi d'ailleurs. Quant à moi chiens et chats ne devraient pas avoir le droit de vivre dans des arrondissements réservés à l'être humain. Malheureusement, les hommes sont ainsi faits qu'ils permettent à des animaux de partager l'existence des humains. Il arrive donc ce qui doit arriver. Le chien qui a blessé l'enfant, à Sainte-Foy, en fin de semaine, serait un chien récidiviste. Des chiens comme celui-là devraient être tués sur-le-champ. Celui de Sainte-Foy est malheureusement encore en vie et plutôt que de le tuer son maître a décidé de le "donner". Ce n'est pourtant pas un cadeau un chien comme celui-là. Quand donc les hommes seront-ils moins sauvages que les chiens?

Mon carnet mondain

Adjointe à Radio-Canada

Hélène Lafrenière vient d'être nommée adjointe aux émissions radio pour Radio-Canada à Québec. Entrée à Radio-Canada en 1976 comme opératrice-mécanographe au service de l'information de gestion, Mme Lafrenière possède en outre une expérience des milieux de production comme script stagiaire pour l'émission "A cause de mon oncle".

\$30 du couvert

La Jeune Chambre de Sainte-Foy ne reçoit pas souvent un président de Carnaval. C'est sans doute pour cette raison qu'elle demande un investissement de \$30 du couvert pour recevoir, jeudi le 22 mars, à 18h, le président du dernier Carnaval de Québec, M. Jacques Paradis. A ce prix, heureusement, le bar est ouvert.

SOS Grossesse

Pour la sixième année consécutive, SOS Grossesse participe au Salon de la femme qui se déroule présentement au parc de l'Exposition. Cette année, un vidéo intitulé "Femmes à l'écoute" présente des exemples des demandes exprimées lors des appels.

Neufchâtel remercie

M. André Samson, le responsable de la campagne de financement de la Corporation des loisirs et des sports de Neufchâtel, remercie sincèrement toute la population de sa coopération pour la réalisation de son "bottin sportif". Cette publication a rapporté \$5,100 au trésor des loisirs.

Le pétrole du "Kurdistan": décision prise aujourd'hui

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Environnement Len Marchand ne prévoit pas de dégâts causés par les 3,100 tonnes de pétrole qui se sont échappées du navire-citerne Kurdistan, la semaine dernière, au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse.

Répondant aux Communes au député progressiste-conservateur Michael Forrestall, hier, M. Marchand a dit qu'une décision allait être prise aujourd'hui sur le sort réservé à la poupe contenant encore des milliers de tonnes de pétrole.

La décision finale sera prise par le ministre des Transports Otto Lang, après consultation avec M. Marchand et le vice-premier ministre Allan Rock, qui est député de Cap-Breton.

Aux Communes, M. Lang a précisé qu'on allait s'assurer qu'il n'y a aucun danger pour les pêcheurs avant de décider de haler la poupe dans un port pour en tirer le pétrole.

Dans une interview téléphonique d'Ottawa, le ministre des Pêches

Roméo Leblanc a déclaré que le Kurdistan posait "un dilemme affreux" et qu'il n'enviait pas ceux qui auront à prendre la décision finale.

M. Leblanc a expliqué que si la poupe était coulée, le pétrole serait toujours au fond de l'eau "comme une bombe à retardement", pouvant remonter à la surface d'un jour à l'autre.

Si la poupe, par contre, est ramonée au port pour en tirer le pétrole, il y a danger de dégâts, particulièrement pour les crustacés.

UN NOUVEAU DÉPOSITAIRE DES PHOTOCOPIEURS OLIVETTI

Olivetti Canada Limitée a le plaisir d'annoncer la nomination de Jacques Couturier Inc., 1900, avenue Mailloux, Québec, Qué., en tant que dépositaire de photocopieurs dans la ville de Québec.



Jacques Couturier Inc. vous offre la gamme complète des photocopieurs Olivetti sur papier ordinaire et électrostatique, avec toutes les fournitures. Location à long ou à court terme disponible. L'entretien en usine est effectué par le personnel résident. Téléphonnez au 667-8690, ou rendez-nous visite pour une démonstration personnelle.

JACQUES COUTURIER INC.

HAWAÏ CALIFORNIE

Pour nos vacances, on a choisi la Californie et les îles Hawaï d'Air Canada.

On y va ensemble?

Des vacances sur mesure

Air Canada, grâce à ses nombreux circuits complets dans les îles Hawaï, vous donne le choix de goûter aux charmes des îles Maui, Hawaï, Oahu ou Kauaï. Ou encore, si vous choisissez un circuit complet Hawaï-Californie, vous pouvez compléter votre séjour à Los Angeles par une visite à San Francisco ou à Las Vegas. Voici, pour vous tenter, deux exemples de circuits offerts par Air Canada, chacun comprenant l'aller-retour de Québec, en L-1011 d'Air Canada à partir de Dorval ou de Toronto, l'aller-retour Los Angeles-Honolulu par Western Airlines, et la possibilité d'arrêter à Los Angeles au retour, sans supplément de tarif aérien.

Aventure à Waikiki 15 jours à compter de \$718

Des plages, de la détente et de l'exotisme à volonté. Vous séjournez 14 nuits dans une chambre climatisée à l'hôtel Coral Reef de Waikiki où vous goûterez à l'hospitalité et à la chaleur des insulaires. Visite touristique d'Honolulu incluse. Prix en vigueur du 10 janvier au 18 avril 1979: par personne, deux personnes par chambre: départ de Québec, tous les mercredis à compter du 10 janvier; tarif aérien compris, taxe de transport aérien en sus. ITWA-ITAWA14

Waikiki et Los Angeles 11 jours à compter de \$821

Vous séjournez 3 nuits au célèbre hôtel Sheraton Town House de Los Angeles et 7 nuits au Pacific Beach de Waikiki. Le prix comprend également une visite touristique d'Honolulu et de Los Angeles. Prix en vigueur du 12 janvier au 13 avril 1979: par personne, deux personnes par chambre: départ de Québec, tous les vendredis à compter du 12 janvier; tarif aérien compris, taxe de transport aérien en sus. ITLW-ITALW10

On y va ensemble

Profitez-en pour utiliser la carte enRoute pour régler certains frais du voyage. Pour tout renseignement concernant l'ensemble de nos circuits de vacances disponibles, complets ou partiels, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada.



AIR CANADA

Voyages Eaton

Eaton, Place Ste-Foy, Ste-Foy, Qué., tél.: 653-9331

Permis no. 15437270-1041

Pabiou obtient le droit d'interjeter appel

par Marcel COLLARD

Dans sa requête formulée, hier, pour obtenir le droit d'en appeler du verdict rendu contre M. Jean-Jacques Pabiou, trouvé coupable d'un meurtre, Me Guy Bertrand prétend que son client a été victime d'un déni de justice et qu'il n'aurait jamais été condamné "n'eut été certain

nes affirmations illégales, injustes et injustifiées faites par le procureur de la Couronne à quelques reprises au cours du procès et en particulier lors de sa plaidoirie".

Le juge François Lajoie a autorisé, hier midi, l'inscription devant la Cour d'appel du verdict de meurtre rendu le 23 février dernier contre

M. Jean-Jacques Pabiou, accusé du meurtre de Mme Christiane Ginas-Lenain, le 27 novembre 1975, à Sillery.

Me Bertrand pourra solliciter la permission de faire entendre des témoins devant la Cour d'appel et invoquer des motifs comportant des questions de faits et des questions mixtes de faits et

de droit pour demander la cassation du jugement de culpabilité.

Dans le texte de la requête, Me Bertrand soutient que le juge de première instance aurait dû acquiescer à la motion pour dissoudre le jury après que le ministère eut posé des questions tout à fait illégales sur des présu-

mées voies de fait avec les conclusions de M. Pabiou causées sur la personne de Mme Ginas-Lenain.

Il sollicite de la Cour d'appel la permission de faire entendre un témoin attestant avoir entendu et vu un constable spécial préposé à la garde du jury, expliquer pourquoi la défense avait

demandé leur exclusion de la salle, lors de la requête en mistrial. Il ajoute que le juge devant "ces faits constituant une ingérence inadmissible dans le processus judiciaire" aurait dû consentir au rappel des jurés, après le verdict, pour confirmer ou infirmer les faits portés à la connaissance de la défense.

Entre autres griefs, Me Bertrand reproche au procureur du ministère public les affirmations gratuites qui ont sans doute causé un tort irréparable à la défense, les "attaques injustifiées contre le procureur de la défense", les commentaires sur l'absence de l'épouse de l'accusé à venir témoigner et sur l'absence de rectification par le juge sur les erreurs manifestes du procureur public.

Finalement, après plu-

sieurs paragraphes traitant de la preuve, Me Bertrand déclare que le ministère public n'a pas réussi à prouver hors de tout doute raisonnable que M. Pabiou avait commis le meurtre dont on l'accuse, mais qu'il avait apporté une preuve prépondérante avançant qu'il ne s'agissait pas d'un meurtre, mais d'une mort naturelle et que son client était complètement étranger à la mort de Mme Ginas-Lenain.

Me Bertrand termine: "N'eut été la preuve illégale acceptée par le juge au cours de ce procès et la plaidoirie du procureur de la Couronne, les jurés ne seraient certainement pas arrivés à une conclusion aussi injuste qu'injustifiée; le juge a omis, dans son adresse, de corriger le procureur de la Couronne dans ses erreurs sur des

questions de droit ou sur des questions de faits et de droit et également dans ses remarques injustifiées à l'égard du procureur de la défense; les directives du juge sur la défense de l'appelant, en particulier sur la défense d'alibi étaient insuffisantes et incomplètes équivalant même à une absence de directives;

"La preuve circonstancielle faite par la Couronne n'était pas compatible avec une seule solution logique soit la culpabilité de l'appelant mais était également compatible avec l'innocence de M. Pabiou;

"L'appelant aurait dû, selon la loi et la jurisprudence, être acquitté de l'accusation portée contre lui et en conséquence, il souffre d'un déni de justice flagrant", a écrit Me Bertrand.

Nouveaux LOTS INSTANTANÉS
à la Provincial/SUPERLOTO

\$10000

Grattez minutieusement la section "lots instantanés" sur vos billets de Provincial/SUPERLOTO vous pourriez y découvrir les mots SUPER LOT

Chaque nouveau "SUPER LOT" instantané vaut **\$1000!**

Provincial/SUPERLOTO la loterie des 10 gros lots de \$1 million: 2 tirages de \$5 millions à un mois d'intervalle.

des lots instantanés de \$10, \$20, \$100 et maintenant \$1 000! A cinq dollars... **non c'est pas cher!**

loto-québec

ASSURANCE AUTOMOBILE ET IMMATRICULATION



IL Y A UNE FOULE D'AUTRES CHOSES À FAIRE QUE D'ATTENDRE EN FILE...

Les derniers jours de mars sont les derniers jours de la période de renouvellement d'immatriculation. Alors, évitez les surprises désagréables de «dernière minute» et pensez-y aujourd'hui.

Le 1er avril 1979

Le 1er avril 1979 tous les propriétaires de véhicules automobiles en circulation devront avoir effectué l'immatriculation 1979 de leur véhicule et contribué, par la même occasion, à l'assurance auto du Québec.

Faites-le aujourd'hui!

Présentez-vous le plus tôt possible à une Caisse populaire participante — il y en a plus de 800 au Québec — ou à une succursale du Bureau des véhicules automobiles. Vous les reconnaîtrez facilement par le sigle I.V.A.

N'oubliez pas d'apporter:

- la demande de renouvellement d'immatriculation que vous avez reçue par le courrier;
- le certificat d'assurance responsabilité (feuille rose) que vous a remis votre courtier d'assurance;
- l'argent comptant ou un chèque visé au nom du ministre des Finances, couvrant le montant total indiqué sur la demande de renouvellement.

Hâtez-vous

Faites-le aujourd'hui afin d'éviter les attentes en file des derniers jours.

Le dernier jour de mars, c'est la date limite.

LA PERSONNE AVANT TOUTE CHOSE

Ministère des Transports
Direction générale du Bureau des véhicules automobiles

Règle de l'assurance automobile du Québec

Joignez-vous
à la bande

FM...

Choi
98.7 fm

Avez-vous touché des prestations d'assurance-chômage en 1978?

Si oui, vous avez probablement reçu votre feuillet TP4U.

Si vous ne l'avez pas reçu, si vous l'avez perdu ou si vous devez le remplacer, voici comment procéder...

1. Remplissez la carte «demande de duplicata» que vous obtiendrez en vous présentant au Centre d'emploi du Canada (Assurance-chômage ou Services de main-d'oeuvre) le plus près de chez vous. Si vous ne pouvez vous y rendre, demandez-la en écrivant à votre Centre d'emploi du Canada.

2. Remettez la «demande de duplicata» remplie au préposé à l'information en lui fournissant une preuve d'identité comme par exemple une carte de crédit ou un permis de conduire. Si vous l'avez reçu par la poste, retournez-la en n'oubliant pas d'inclure la photocopie d'un document d'identité.

La Loi sur les droits de la personne exige que l'accès aux renseignements personnels concernant toute personne soit protégé. Voilà pourquoi il vous faut fournir une preuve d'identité.

3. En procédant de cette façon, vous obtiendrez le duplicata à temps pour faire votre déclaration de revenus.

Si vous l'avez, mais voulez en savoir davantage...

Si vous avez votre feuillet TP4U mais voulez en savoir davantage, servez-vous également de la «demande de duplicata». Vous n'aurez à fournir une preuve d'identité que si votre adresse ne correspond pas à celle indiquée sur votre feuillet.

L'Assurance-chômage du Canada:
pour ceux qui cherchent à travailler

Emploi et Immigration Canada / Employment and Immigration Canada

Canada

droits et libertés

La Commission des droits de la personne, mandatée par le législateur pour interpréter et appliquer la Charte des droits et libertés, se trouve souvent impliquée dans des conflits entre individus, ou entre des individus et groupes, compagnies ou organisations qui s'affrontent au sujet de la définition des droits des uns en regard des droits des autres. Dans plusieurs cas, la commission est tenue d'intervenir et joue jusqu'à un certain point, un rôle d'arbitre et de médiateur, dans l'intention de conduire les parties vers une entente qui puisse respecter le plus fidèlement possible, les droits de tous, dans un climat de justice et d'équité.

Dans le contexte de ces conflits il arrive souvent que des injustices flagrantes venant d'actes ou de pratiques discriminatoires fondés sur la condition sociale, constituent la matière principale qui donne lieu à l'intervention de la commission.

La condition sociale

Dans notre dernière chronique, on a vu que la condition sociale, comme motif de discrimination est expressément interdite en vertu des dispositions de l'article 10, de la Charte des droits et libertés. Par condition sociale, il faut entendre la situation de force ou de faiblesse, qui résulte de la conjonction d'un grand nombre de facteurs dont certains sont d'ordre socio-économique alors que d'autres sont plutôt des caractéristiques individuelles et qui déterminent le comportement d'un individu dans la société. La résultante de ces nombreux facteurs fera en sorte qu'un individu se verra bien intégré dans la société et se trouvera en situation de force qui lui permettra de trouver des solutions satisfaisantes à la plupart de ces problèmes. D'autre part, si la conjonction de ces divers facteurs signifie une intégration fort limitée à la société, l'individu se trouvera en situation de faiblesse qui en fera un "marginal" devant les différentes classes ou groupes de la société et les risques qu'il devienne victime de discrimination seront beaucoup plus nombreux pour lui. Il est à remarquer que les gens qui sont des marginaux ou font partie de classes ou groupes les moins bien intégrés à la société, sont habituellement à cause de cette situation, les plus malhabiles à trouver des solutions satisfaisantes à la plupart des problèmes courants du quotidien.

Les cas d'intervention

Il existe plusieurs formes de discrimination fondée sur la condition sociale et qui ont des répercussions graves pour certaines personnes ou

Une protection est apportée aux faibles de la société

groupes de personnes. Au sens de l'article 10 de la Charte des droits et libertés, la discrimination provient toujours d'un traitement différent fait à des gens qui se situent dans des groupes ou sous-groupes sociaux. Le traitement que l'on fait subir à ces personnes est différent de celui que connaissent habituellement les gens qui forment la majorité, à cause de leur appartenance à des groupes marginaux par rapport à l'ensemble de la société. La pratique de l'interprétation et de l'application de la charte depuis bientôt trois ans a donné la possibilité à la commission d'en venir graduellement à mieux repérer et définir les groupes ou sous-groupes sociaux qui risquent plus que d'autres, de vivre des situations injustes à cause de traitements ou pratiques discriminatoires reliées à leur condition sociale. Pour les fins des interventions de la commission, les "groupes victimes" sont ainsi identifiés:

1) En raison de leur statut socio-économique (origine sociale, scolarité, occupation, revenu):

— les défavorisés, pauvres et démunis vivant près ou en-dessous du seuil de la pauvreté;

— les assistés sociaux: ceux qui ont besoin d'une aide directe de l'Etat pour survivre;

— les travailleurs: particulièrement les non-syndiqués;

— les faillis: dépôt volontaire et saisie.

2) En raison de leur absence de statut dans le système de production:

— les chômeurs;

— les étudiants;

— les femmes au foyer, ménagères ou femmes chefs de famille;

— les retraités.

3) En raison de leur condition physique ou mentale différente de la "normale":

— les ex-patients psychiatriques.

4) En raison d'un rôle qui ne correspond pas à un certain statut:

— les mères-célibataires;

— les prêtres laïcisés.

5) En raison de leur comportement particulier:

— les accusés;

— les ex-détenus;

— les détenus;

— les hippies, drop-out.

Il va sans dire que cette énumération est loin d'être exhaustive, mais elle sert de guide actuellement pour orienter l'action de la commission lorsque la discrimination dénoncée semble fondée sur la condition sociale. Tels cas nécessitent souvent la tenue d'une requête.

D'autres cas, qui ne sont pas retenus dans cette liste, peuvent aussi justifier une forme quelconque d'intervention de la commission, nécessitant une enquête formelle ou informelle.

On peut recevoir des copies de la Charte des droits et libertés de la personne ou obtenir l'aide de la commission en écrivant à:

Droits et libertés
Journal "LE SOLEIL"
390 est, St-Vallier
Québec, Québec.

CORRECTIONS

Cahier Eaton "Les vedettes électriques" encarté dans le journal du samedi 17 mars 1979.

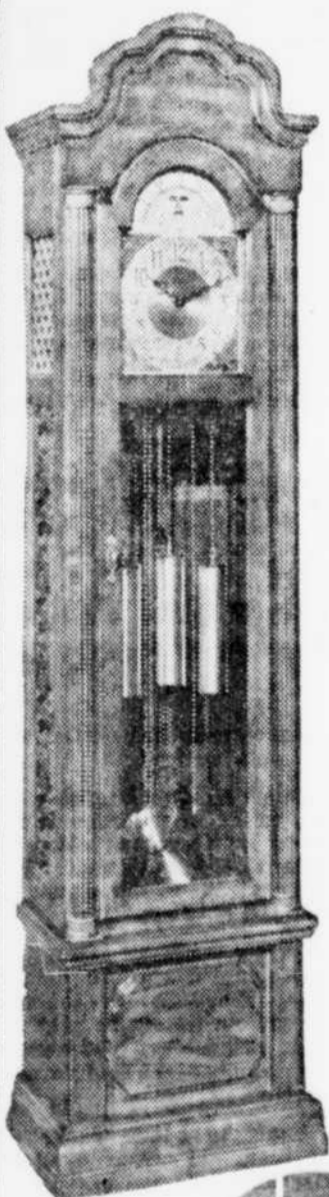
Chez Eaton, nous nous faisons un point d'honneur de vous offrir une publicité exacte. Une erreur peut toutefois se glisser. Nous nous assurons de prendre aussitôt les mesures adéquates.

Page 3. Article (3B) 421 — Chaîne stéréo Viking Eaton. La table de lecture n'est pas exactement telle que représentée.

Page 3. Article (3C) 426 — Radio-réveil AM/FM Viking Eaton à lecture directe. Le numéro du modèle devrait être CR32.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconfort occasionné par ces erreurs.

EATON



Dès maintenant, nous offrons des réductions de \$ 100 à \$ 200 sur tous nos modèles d'horloges "grand-père".



encadrements ste-anne inc.

560, boul. Hamel 529-6261
Place Laurier 658-3320
Galeries Chagnon 837-2469
Place Quatre-Bourgeois 653-1288
Bientôt à Carrefour Charlesbourg

Les prêts personnels Commerce

Si vous désirez emprunter pour toute raison valable, notre banque peut vous aider.

Que diriez-vous d'une bonne lecture?

À la Banque de Commerce, nous savons que la complexité des services bancaires offerts de nos jours peut prêter à confusion. Pour vous aider à mieux comprendre un élément important de ces services, les prêts personnels, nous mettons à votre disposition, dans nos succursales du Canada, une brochure gratuite où vous trouverez des renseignements utiles à ce sujet.

Emprunter est une chose normale

Presque tout le monde doit emprunter un jour ou l'autre. Il se peut que vous ayez besoin d'un prêt pour rénover votre maison, acheter une voiture neuve, vous offrir des vacances ou, tout simplement, souscrire un régime d'épargne-retraite ou d'épargne-logement. De même, vous souhaitez peut-être consolider plusieurs dettes relativement peu élevées en un seul versement mensuel.

N'hésitez pas à nous faire une demande

Ne croyez pas que pour nous "raisonnable" signifie uniquement répondre à une urgence ou satisfaire un besoin de première nécessité. Loin de là! Nous nous assurons seulement que le montant du prêt est adapté à votre budget et que vous pouvez le rembourser tout en continuant d'honorer vos autres obligations.

Que se passe-t-il quand vous nous présentez une demande de prêt?

À la Banque de Commerce, nous étudions avec soin chaque demande de prêt personnel. Pour déterminer le genre de prêt qui répond le mieux à votre situation, nous devons nous renseigner à votre sujet en vous posant certaines questions importantes: depuis combien de temps habitez-vous à la même adresse ou occupez-vous le même poste, êtes-vous locataire ou propriétaire d'une maison, remboursez-vous actuellement

des prêts, avez-vous des comptes de banque et pourquoi désirez-vous emprunter? Ces renseignements nous permettent de bien vous conseiller sur le choix d'un prêt personnel Commerce.

Cote de crédit

Nous ne pouvons vérifier votre cote de crédit sans votre autorisation. Il ne s'agit là que de l'un des éléments qui entrent en ligne de compte lors de l'étude de votre demande. Une bonne cote de crédit constitue évidemment un atout, mais nous ne prenons la décision de consentir ou de refuser un prêt qu'à la suite d'une analyse de chaque aspect de votre situation.

Ce qui est important en matière de prêts personnels

Lorsque vous nous présentez une demande de prêt personnel Commerce, nous étudions en détail certains aspects, tels les frais d'emprunt, les garanties offertes, le mode de remboursement et votre aptitude à rembourser le prêt.

Pour d'autres renseignements, venez nous voir à l'une de nos succursales Commerce.

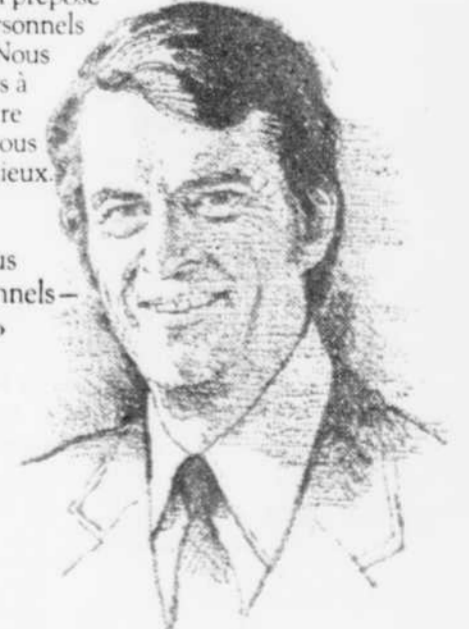
Prenez le temps de lire notre brochure.

Vous aurez ainsi un meilleur aperçu de la question. Et si vous avez besoin d'argent, il vous suffit de venir en discuter avec un préposé

aux prêts personnels Commerce. Nous vous aiderons à choisir le genre de prêt qui vous convient le mieux.



«Renseignez-vous sur nos prêts personnels — On voit grand»



On voit grand



BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

Nous pouvons répondre à vos besoins avec nos prêts personnels Commerce



Devant la basilique de Québec, toute une batterie de députés et de ministres attendaient le passage du cercueil du regretté Jean-Guy Cardinal. A côté de cet homme du peuple, on remarque, de gauche à

droite: Julien Giasson, libéral, les ministres Claude Charron et Robert Burns, Reed Scowen, libéral, puis Marc-André Bédard, René Lévesque, Guy Bisailon, et au fond, le ministre Guy Tardif.

Tous les partis aux obsèques de Cardinal

par Raymond GIROUX

Plusieurs centaines de personnes ont assisté, hier après-midi, aux obsèques du vice-président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Guy Cardinal, décédé vendredi soir à l'âge de 54 ans.

Toutes les formations politiques étaient représentées à la cérémonie qui s'est déroulée à la cathédrale de Québec sous la direction du curé de la paroisse, le chanoine Jean-Charles Racine.

On remarquait notamment, immédiatement derrière les membres de la famille de l'ancien député péquiste de Prévost, la présence du président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, accompagné du premier ministre, M. René Lévesque.

La cérémonie religieuse n'avait aucun caractère officiel malgré la présence des nombreux hommes politiques, et les représentants des médias s'étaient vu demander de se comporter de la manière la plus discrète possible.

De nombreux ministres et députés de tous les partis politiques ont assisté à la cérémonie, en plus d'anciens collègues de M. Cardinal comme MM. Marcel Masse et Paul Dozois, pour ne citer que ceux-là.

C'est le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson, qui a lu l'épître. Ce dernier est le fils de M. Daniel Johnson, celui-là même qui est allé chercher M. Cardinal à la faculté de Droit de l'université de Montréal pour le nommer ministre de l'Éducation en 1967, avant même qu'il soit élu député.

M. Cardinal a été inhumé au cimetière Belmont, à Sainte-Foy, tandis qu'une messe de requiem a été célébrée en fin d'après-midi à la cathédrale de Saint-Jérôme, plus importante ville du comté de Prévost.

Les travaux de l'Assemblée nationale ont été interrompus en signe de deuil, hier et aujourd'hui, sauf pour une brève période, cet après-midi, consacrée à rendre un dernier hommage au disparu.

L'unanimité sera difficile à faire pour nommer un successeur

(PC) — Le premier ministre Lévesque devra choisir un successeur à M. Cardinal après entente avec les partis d'opposition.

Le décès de l'ancien ministre de l'Éducation dans le gouvernement de l'Union nationale amènera également le premier ministre à décréter vraisemblablement un scrutin partiel dans le comté de Prévost.

Il ne sera pas facile pour le premier ministre de désigner un nouveau vice-président susceptible

de rallier une unanimité comme tel avait été le cas lors de la nomination de M. Cardinal.

Les candidats les plus sérieux, semble-t-il, seraient le député de Drummond, M. Michel Clair, un jeune avocat qui s'est fait remarquer par son assiduité en Chambre, M. Claude Vaillancourt, député de Jonquière, qui possède aussi une formation en droit et spécialisé dans le droit ouvrier.

D'autres noms surgissent quand on parle de succession, tels MM.

Jean-François Bertrand (Vanier), Guy Chevrette (Joliette-Montcalm), Alain Marcoux (Rimouski).

Il pourrait arriver aussi que M. Lévesque cherche du côté de son cabinet et profite de l'occasion pour effectuer un mini-remaniement ministériel qui verrait par exemple le ministre d'État à la réforme parlementaire et électorale, M. Robert Burns, accéder à la présidence pour faire une place à l'actuel président, M. Clément

Richard, au sein du Conseil des ministres.

Il est bien connu que M. Richard aimerait participer activement à l'action gouvernementale et que M. Burns n'attend que le signal pour monter sur le fauteuil de la présidence.

Quoi qu'il arrive, le premier ministre devra agir rapidement puisque le cours normal de la session reprend dès demain.



Il a fallu que des proches supportent Mme Julie Meilleur-Cardinal, la veuve du vice-président de l'Assemblée nationale.

Encore un référendum sur la cotisation au sein du Regroupement des étudiants de premier cycle à Laval

par Jean Didier FESSOU

Le Regroupement des étudiants de premier cycle de l'université Laval est à la veille de connaître une minute de vérité décisive quant à son avenir. En effet, pour la deuxième fois en deux ans, il va demander aux 18.522 étudiants inscrits au premier cycle de se prononcer par référendum pour ou contre la cotisation automatique non obligatoire.

Et, pour gagner ce référendum, il faudra que 9.262 étudiants se prononcent en faveur de la cotisation automa-

tion de l'université refuse de reconnaître et d'accréditer la plupart de ces associations — à l'exception de celles des sciences et génie et de médecins.

Déjà, en octobre 1975, le REP avait organisé un premier référendum pour savoir si les étudiants du campus désiraient une association étudiante. Près de 90 pour 100 des votants avaient répondu favorablement mais l'administration avait alors refusé de reconnaître et d'accréditer le REP parce que seulement le tiers des étudiants inscrits avaient participé à la consultation référendaire.

En janvier 1977, le REP organisait un deuxième référendum portant, cette fois-ci, sur le prélèvement d'une cotisation automatique non obligatoire. Ce fut un échec.

D'aucuns virent deux raisons à cet échec: d'une part, le REP avait soutenu inconditionnellement les professeurs en grève en 1976; d'autre part, le REP était soupçonné d'être noyauté par un groupuscule d'extrême gauche.

A la suite de cet échec, de mémorables bagarres opposèrent l'organisation étudiante et l'administration de l'université; boycottage des frais de scolarité, occupation du bureau du recteur et des bureaux de l'administration à la bibliothèque, etc...

L'université Laval riposta contre l'organisation étudiante en obtenant une injonction contre elle et en déposant un projet de règlement.

Le règlement Trotier

Déposé en septembre 1977 par le vice-recteur aux affaires professionnelles et étudiantes, M. Louis Trotier, et adopté par le conseil de l'université en novembre 1978, ce règlement visait à favoriser l'accréditation, la reconnaissance et le financement des associations étudiantes du campus. Mais, tel que formulé, il visait carrément la disparition pure et simple du Regroupement des étudiants du premier cycle.

Aussitôt les associations étudiantes réunies à la Chambre des représentants du REP rejetaient le "règlement Trotier" et décidaient la tenue d'un référendum.

Le nerf de la guerre

Il va sans dire qu'une association étudiante est totalement paralysée et inefficace si elle ne dispose pas d'un certain budget de fonctionnement. Ainsi, par exemple, à la veille de son

référendum, le REP a reçu un avertissement de Vie étudiante à l'effet que son téléphone serait coupé s'il ne réglait pas immédiatement un arriéré de \$120.

Si le Regroupement des étudiants du premier cycle gagne son référendum, une cotisation de \$2 par session sera perçue automatiquement auprès des étudiants au moment du règlement

des frais de scolarité. Ce qui représenterait, grosso modo, un budget annuel de fonctionnement de \$80.000. Avec ce

budget le REP entend embaucher à plein temps un secrétaire et un conseiller technique. De plus, l'action du REP serait alors beaucoup plus efficace au niveau de l'information et de la publicité, ainsi que des diverses actions à mener pour représenter ses

18.522 commettants auprès de l'administration du campus.

La question du référendum: "Je suis en faveur de la cotisation automatique non obligatoire pour le Regroupement des étudiants de premier cycle, oui, non."

Dernier point à mentionner: le REP vient de recevoir un appui ma-

jeur de la part de la Commission d'enquête sur l'avenir de l'université Laval, présidée par Léon Dion. En effet, la Commission Dion vient de suggérer dans un document de travail:

"La commission proposera, d'une part, de hâter la reconnaissance des associations étudiantes et de redonner à l'étudiant la place centrale qui lui revient, d'autre part."

A la Commission Dion, on se plaint de l'état de la recherche à Laval

par Jean Didier FESSOU

"Cela ne prendrait pas une grosse réforme pour enseigner la physique nucléaire au cégep et la grammaire à l'université."

Cette boutade lancée parmi tant d'autres illustre assez bien le ton des propos — parfois vifs — qui ont été échangés lors de la première journée d'audience de la Commission d'enquête sur l'avenir de l'université Laval, présidée par le professeur Léon Dion.

Hier après-midi, au pavillon Vachon, les commissaires rencontraient les membres des sciences fondamentales et appliquées. Très peu de scientifiques avaient daigné se présenter devant la Commission Dion pour lui faire part de leurs doléances, observations et espoirs. Et, sans la présence de Luc Potvin, président de l'Union des gradués inscrits à Laval, les débats auraient vite tourné court.

Sans trop entrer dans les détails, il faut retenir de cette première journée d'audience trois thèmes principaux: les étudiants ne sont pas toujours satisfaits de leurs professeurs, les professeurs ne sont pas toujours satisfaits du niveau de leurs étudiants, les professeurs et les étudiants s'entendent pour dire que les us et coutumes de l'administration empêchent grandement leur épanouissement au sein de la communauté universitaire.

Un professeur de génie, M. François Tavenas, est même allé jusqu'à reprocher à l'administration du cam-



Léon DION

pus de tout faire pour empêcher le développement de la recherche.

Propos qui ont fait bondir le recteur Paquet, présent dans la salle, et qui répondit:

"Je suis prêt à accepter que nous avons fait des erreurs mais je refuse

d'admettre que toutes les décisions ont été prises contre la recherche."

M. Léon Dion, avec calme et diplomatie, ramena "son" monde à la raison en faisant observer que, de part et d'autre, il y avait sans doute des erreurs et des malentendus et que les propositions que la commission soumettra au mois de juin permettront de corriger cela.

La culture générale

Parmi les à-côtés traités lors de cette audience, les uns concernent le niveau de culture générale des étudiants. En sciences, notamment. En un mot comme en mille, plusieurs professeurs se sont plaints de la pauvreté du bagage culturel de leurs étudiants et plusieurs étudiants firent remarquer qu'ils avaient grandement besoin des cours de culture générale qu'ils pouvaient suivre parallèlement à leurs études scientifiques.

A ce propos, un étudiant, Robert Dorion, devait dire:

"Dès le secondaire III, je me suis spécialisé en sciences et en mathématiques. Cette spécialisation a été poussée à l'excès au cégep et, pour devenir ingénieur dans un mois, j'ai éprouvé le besoin de suivre des cours de culture générale ici à Laval. A mon avis, l'étudiant a besoin d'une solide culture générale et c'est la responsabilité sociale de l'université de lui donner cela. L'université doit être une symbiose d'une spécialisation et d'une culture générale."

Et un professeur, Claude Gervais, répondit à cela:

"L'étudiant idéal en sciences saurait lire, écrire, analyser un texte, serait parti d'un certain provincialisme culturel et aurait étudié quelques sciences rationnelles comme la philosophie ou l'histoire."

Ces propos, emplies de sagesse, devaient clore un débat mal engagé sur l'utilité — ou l'inutilité — des cours de culture générale tels qu'ils sont actuellement dispensés à l'université Laval. Sujet qui fit dire à Paul Marmet, un professeur:

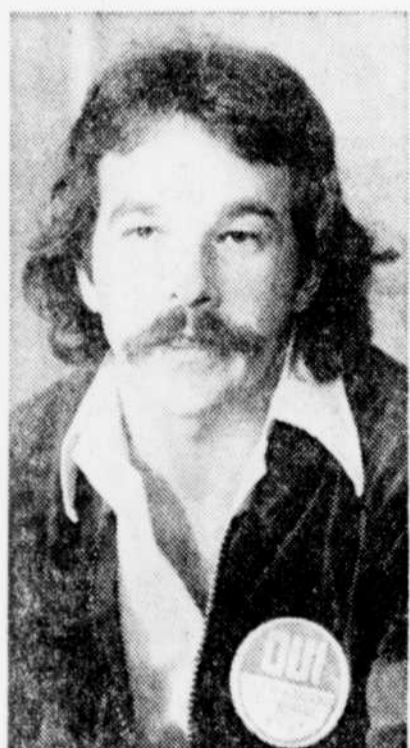
"Il y a une bonne partie de l'enseignement de l'université qui devrait être transférée aux cégeps. Au moins 30 pour 100."

Le plan triennal

Les travaux de la Commission Dion se poursuivront jusqu'à jeudi soir. Mais, d'une manière générale, on ne peut pas dire qu'ils soulèvent un grand enthousiasme parmi la communauté universitaire. Un peu comme si professeurs et étudiants doutaient que l'administration donne suite à ces travaux.

Et, parmi les professeurs et les administrateurs, l'élaboration du premier plan triennal tel que suggéré par le conseil exécutif mobilise davantage les énergies que les travaux et consultations de la Commission Dion.

Aujourd'hui à 15h, salle 2850 du pavillon Vachon, la Commission Dion entendra les membres des sciences humaines et sociales.



Jean BAILLARGEON, secrétaire du REP.

tion non obligatoire au cours d'une consultation qui se déroulera du 2 au 5 avril. Déjà, 32 associations étudiantes locales ont appuyé la proposition du REP.

Répondre à un besoin

Environ 83 pour 100 des 18.522 étudiants au premier cycle de l'université Laval sont regroupés en associations étudiantes locales. Depuis sa fondation en 1975, le REP a contribué à la création des deux tiers de ces associations. Toutefois, l'administra-

Les autochtones du Nord ne veulent pas de gazoduc

par Gilles BOIVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — Excédés par les lenteurs des négociations avec le gouvernement fédéral, les autochtones du Grand Nord canadien ont décidé de lancer une vaste campagne d'information auprès du public du "Sud" pour bloquer la construction du gazoduc de la route de l'Alaska et tout autre projet de développement minier ou énergétique qui, estiment-ils, "serait une violation directe des droits des nations aborigènes du Canada".

autochtones du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest) ont répété que leurs nations n'accepteraient jamais de céder leurs droits sur les terres qu'ils occupent ancestralement.

Pour les Indiens du Yukon et ceux de la nation déné, qui peuplent la vallée du Mackenzie, le gouvernement fédéral n'a jamais accepté de négocier de bonne foi avec eux. "Ils nous demandent d'abord d'abandonner nos droits pour nous proposer ensuite de nous consulter", explique René Lamothe de la nation déné.

Ces derniers soutiennent qu'ils ne cherchent pas seulement à empêcher le développement de projets qui mettraient en danger la culture et les habitudes de vie

des nations aborigènes qui occupent le Nord du pays mais qu'à plus long terme ils cherchent à redéfinir la place qu'ils occupent dans la fédération canadienne.

Pour les autochtones des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, auxquels joignent également leur voix les Naskapi-Montagnais du Labrador et les Inuit du Labrador, il n'est pas question de demander l'indépendance mais bien de s'inscrire dans le débat constitutionnel en cours.

Nous ne voulons pas vendre nos droits aborigènes pour de l'argent et ne conserver que quelques terres mais plutôt négocier une nouvelle relation (partnership) avec le Canada qui nous permettra de sauvegarder notre identité

distincte au sein de la confédération, à travers le contrôle de nos terres et de nos institutions", expliquent les porte-parole autochtones.

Au cours de la campagne d'information entreprise vendredi dernier, ces derniers doivent visiter 67 villes canadiennes pour faire connaître

les revendications des aborigènes du Canada. Dans le cadre de cette entreprise de sensibilisation de la population aux questions des droits des autochtones, une manifestation doit avoir lieu demain devant les bureaux du ministère des Affaires indiennes, à Montréal. Jeudi, les porte-parole des groupe-

ments autochtones en cause seront à Québec où ils tenteront à nouveau de convaincre la population de la justesse de leur point de vue.

Depuis l'enquête du juge Berger — sur les retombées de la construction d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie sur les autochto-

nes qui y vivent — les médias du "Sud" ont abandonné la question des droits des autochtones pour se concentrer sur les problèmes énergétiques.

"Tant que nous ne nous serons pas entendus sur les droits des autochtones et leur droit à

"l'autodétermination", nous n'accepterons jamais la construction du pipe-line", conclut le porte-parole du Conseil indien du Yukon qui craint de voir le gouvernement fédéral imposer par voie de législation un règlement qui "éteindrait définitivement les droits des autochtones".

Lougheed destitue un de ses ministres

EDMONTON (PC) — Le premier ministre Peter Lougheed a annoncé la destitution, hier, de son ministre des Hôpitaux Gordon Miniely pour avoir signé sans autorisation une entente destinée à empêcher toute réclamation de l'assurance-maladie contre un médecin d'Edmonton.



Gordon MINIELY PC

Le procureur général Jim Foster a souligné, de son côté, qu'il allait faire enquête sur cette entente, en vertu de laquelle le cardiologue Talip Talibi n'a pas à remettre les \$140,000 que l'assurance-maladie prétend lui avoir versés en trop au cours d'une période de plus de un an.

Dans une interview, M. Miniely, qui est comptable, s'est contenté de déclarer: "Je crois avoir raison et c'est tout ce que j'ai à dire".

L'entente a été signée le 9 mars, soit cinq jours avant l'élection de l'Alberta, où les progressistes-conservateurs ont été réélus mais où M. Miniely ne s'est pas porté candidat.

Une telle entente, a souligné M. Foster, aurait dû

normalement être rédigée par les avocats de son ministère.

Le Dr MacLeod

L'entente a d'ailleurs été signée contre l'avis du Dr B. M. MacLeod, sous-ministre aux soins de la santé, et sans l'approbation du cabinet ou du Conseil du trésor.

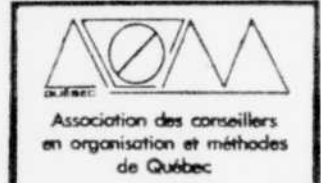
Il est possible, a dit M. Foster, que des poursuites civiles soient intentées dans cette affaire.

M. Miniely a été élu à l'Assemblée législative de l'Alberta en 1971 et il a aussitôt été nommé trésorier provincial.

Il a occupé cette fonction jusqu'en 1975, au moment où il a été nommé ministre des Hôpitaux.

Il devait se rendre en Australie avec le Dr Talibi pour étudier sur place la façon dont on transporte les cardiaques par voie des airs.

L'institut de cardiologie du Dr Talibi a été honoré, l'an dernier, par l'Organisation mondiale de la santé des Nations unies.



Dîner-conférence
26 mars 1979
à midi
au Salon Bellevue du Château Frontenac

Conférencier invité:
M. BERNARD BONIN

Sujet:
Les variables de la prise de décisions dans le secteur public.

Coût du dîner:
Membre..... \$6.00
Non-membre..... \$8.00

Les non-membres doivent confirmer leur présence en composant le numéro de téléphone suivant: 831-0071 (entre 10 et 16h). (ANN.)

Si vous êtes à la tête d'une petite entreprise et songez à exporter, c'est cette personne qu'il faut voir.

Vous avez beaucoup investi dans votre entreprise et vous pouvez maintenant prendre de l'expansion. Mais vous aurez besoin d'aide, surtout pour financer et assurer vos ventes à l'exportation. Communiquez avec l'agent régional de la SEE. En vous fournissant une assurance-crédit pour vos comptes à recevoir de l'étranger, il pourra vous aider à obtenir un financement bancaire à l'exportation. Et il vous expliquera comment éviter les risques en assurant vos comptes à recevoir à court et à moyen terme. (Près des deux tiers de nos polices d'assurance-crédit ont été délivrées à de petits exportateurs.) Notre Programme des petites entreprises est conçu à l'intention de sociétés comme la vôtre, au seuil de l'expansion, précisément parce qu'un grand nombre d'emplois canadiens en dépendent. Communiquez avec la SEE

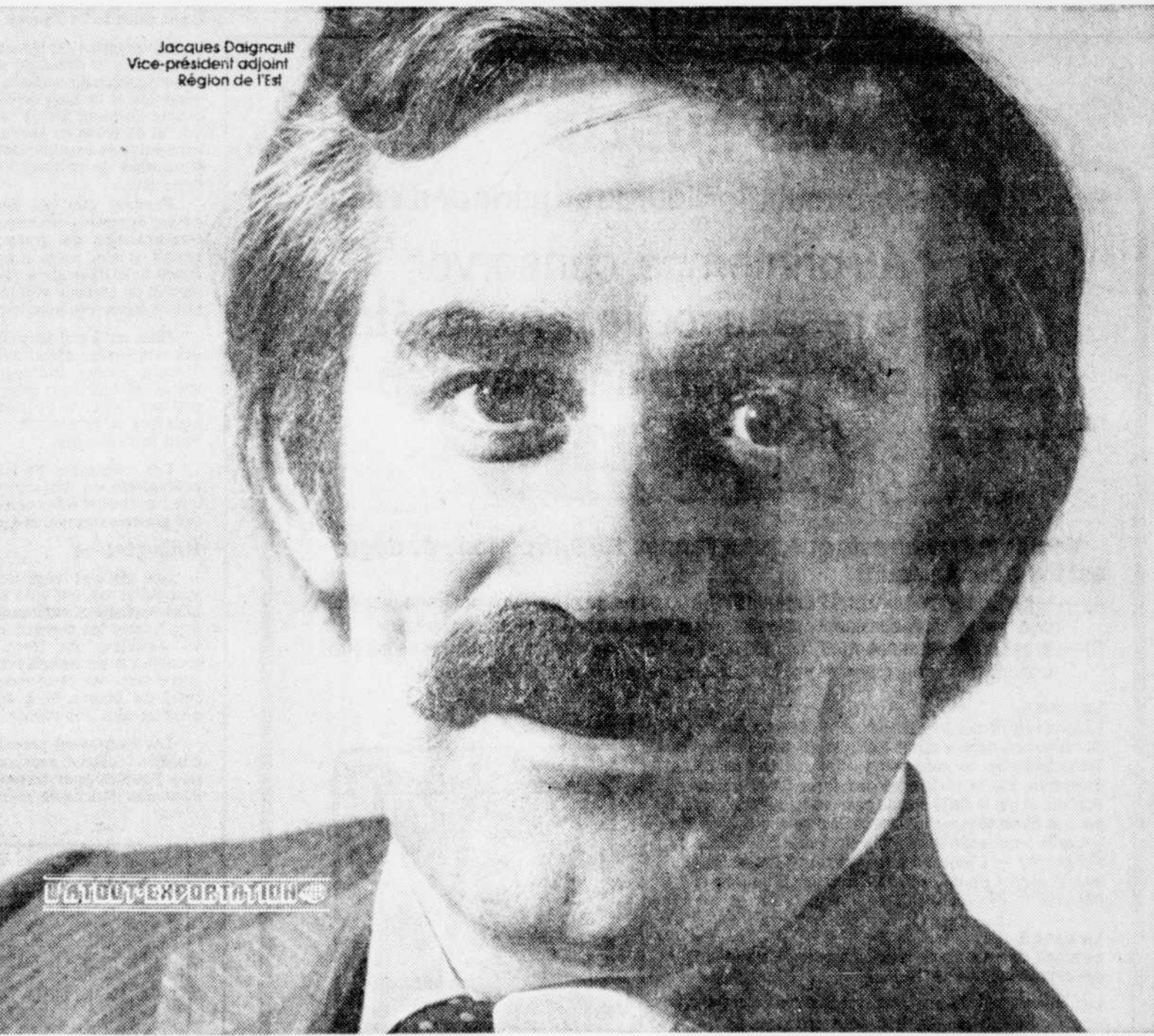
L'EXPORTATION
CRÉE DES EMPLOIS

Société pour l'expansion des exportations

Prêts à long terme. Assurances-cautionnement et assurances-crédits. Garanties d'investissement.

Ottawa Toronto Montréal Vancouver Halifax

800, Place Victoria
C.P. 124
Succursale postale Tour de la Bourse
Montréal Québec H4Z 1C3
Tél. (514) 878-1881
Télex. 05-25618



Jacques Daignault
Vice-président adjoint
Région de l'Est



Pour \$5 un vrai collier de perles?
Pas vraiment, mais une saisissante imitation!
Des perles synthétiques qui ressemblent étonnamment à des vraies composent ces colliers de longueurs variées, ornés de fermoirs délicatement filigranés.
SEULEMENT \$5 CHACUN!

16, de la Fabrique Place Québec Place St-Foy Place du Royaume
692-3822 529-0231 653-4035 Chicoutimi

BIRKS JOAILLIERS

Le goût retrouvé

La nouvelle Mark Ten Légère

Régulier et King Size

25 CIGARETTES - RÉGULIER

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moy. par cigarette: Régulier: "goudron" 12mg, nicotine 0.9mg. King: "goudron" 14mg, nicotine 0.9mg.

consommation



Le Soleil, Jacques Deschênes

Dans l'ordre habituel: le Dr Keeney, M. Joël de La Noue, directeur du centre de recherches en nutrition de l'université Laval, et debout, le Dr Germain Brisson, ancien directeur du centre.

La margarine, source de nombreux cancers?

par Marie CAQUETTE

L'augmentation du nombre de certains cancers en Amérique du Nord, depuis le début du siècle, est probablement liée à une augmentation dans la consommation de graisses végétales hydrogénées, telles les margarines qui ont graduellement pris la place du beurre et du lard dans la cuisine.

C'est ce que soutient le Dr Mark Keeney, directeur du département de Biochimie de l'université du Maryland, et chercheur reconnu dans le domaine de la chimie des produits laitiers aux États-Unis. Le Dr Keeney était l'invité, hier, du Centre de recherche en nutrition de l'université Laval, dans le cadre de ses séminaires d'information.

La théorie du Dr Keeney vient en contradiction avec la position, fort répandue, des autorités médicales et gouvernementales américaines, qui lient le risque de cancer à la consommation de graisses animales, de beurre entre autres.

Ces déclarations depuis cinq ans en faveur des graisses végétales ne reposent sur aucune évidence scientifique, selon le Dr Keeney.

Au contraire, les statistiques amassées depuis le début du siècle sur la consommation de graisses animales et végétales et le taux de décès dus au cancer lieraient plutôt le cancer (du sein et du colon en particulier) à une augmentation considérable de la consommation de graisses végétales hydrogénées.

Pendant que les décès dus au cancer augmentaient depuis 60 ans, la consommation de graisses animales restait stable, avec une légère tendance à décliner alors que la consommation de graisses végétales augmentait de façon très importante.

Bien qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions définitives à ce sujet, d'autres études indiqueraient aussi une relation entre la consommation de graisses végétales hydrogénées et les maladies cardio-vasculaires, indiquait aussi le Dr Keeney.

Les recherches en laboratoire se poursuivent sur des animaux cobayes que l'on soumet à des diètes intensives des graisses incriminées, disait-il.

Hydrogénation

Les graisses végétales suspectes sont celles qui ont subi un processus d'hydrogénation, expliquait le Dr Keeney. Toutes les margarines produites en Amérique du Nord sont aussi soumises à ce traitement, qui vise à leur donner une consistance proche de celle du beurre et à empêcher un rancissement trop rapide.

Les margarines produites à partir d'huiles végétales seraient autrement trop liquides pour tartiner agréablement une tranche de pain, ajoutait le

Dr Germain Brisson, ancien directeur du Centre de recherche en nutrition, et seraient inacceptables pour le consommateur américain.

Il semble que ce soit là l'exemple d'un "progrès" dans l'industrie alimentaire qui ait créé de nouvelles molécules "offensives", par comparaison aux nouvelles molécules généralement inoffensives mises sur le marché.

L'hydrogénation modifie la configuration chimique des molécules des graisses et crée de nouvelles molécules d'acides gras, auxquelles le Dr Keeney a donné le nom d'acides gras "trans".

Selon le Dr Keeney, ces molécules perturberaient la fonction des membranes cellulaires, terrain propice au cancer.

Dans les aliments

On retrouve ces acides gras "trans", à des degrés divers, dans plusieurs aliments usuels de la diète nord-américaine: huile (12 pour 100 d'acides gras "trans"), shortenings d'huile de soja partiellement hydrogénés (de 14 à 36 pour 100), margarines partiellement hydrogénées ou dures (de 10 à 36 pour 100), croustilles (3 pour 100), barres de chocolat ou de friandises (21,5 pour 100), craquelins (17 à 36 pour 100), biscuits (17 à 36 pour 100), frites type "fast food" (3 à 34 pour 100).

Comment les éviter? En lisant attentivement les étiquettes répond le Dr Keeney. Lorsqu'en tête de liste, au premier ou second rang, est mentionnée une huile de soja, de maïs ou autre, il faut se méfier. Les huiles utilisées sont la plupart du temps partiellement hydrogénées bien que cela ne soit pas mentionné obligatoirement au Canada (ça l'est par contre aux États-Unis, où l'étiquetage nutritionnel est plus avancé).

Dans le cas de la margarine, le consommateur peut prendre exemple sur le comportement du Dr Brisson qui, rédigeant son texte d'introduction à la conférence du Dr Keeney appela sa femme pour lui rappeler de ne pas inclure de margarine dans le marché! Au moins, dit-il, on sait ce qu'on mange quand on consomme du beurre...

Producteurs et consommateurs "paniqués"

Les producteurs de soja américains risquent-ils d'être ruinés si cette nouvelle étape de la polémique beurre-margarine consacre un retour au beurre? Les champs de soja de l'Ouest américain ont connu l'ampleur qu'ils ont aujourd'hui à la suite de l'introduction du processus d'hydrogénation qui allait "lancer" la margarine et l'huile de soja elle-même. Comment savoir? A tout effet, le Dr Keeney soulignait que l'on fabrique de la margarine non hydrogénée en Europe et qu'on fait sa promotion, en Allemagne par exemple, en misant sur le fait qu'elle ne contient pas d'acide "trans"! Il est donc possible de manger une margarine-santé, mais ce n'est pas celle à laquelle la publicité vous a amené à penser!

Malgré les conclusions auxquelles ses travaux l'ont amené, le Dr Keeney se refuse à entrer dans la ronde des recommandations formelles, se contentant de livrer le fruit de ses travaux et d'ajouter une pièce au dossier chaud des graisses. Les recommandations formelles sont prématurées, à son avis, tant qu'on n'aura pas établi de certitudes. En attendant, c'est une autre torture qu'on inflige au consommateur, ballotté au gré des recherches aux résultats contradictoires... Les chercheurs eux-mêmes en conviennent...



La margarine, longtemps et encore, considérée comme meilleure pour la santé que le beurre, serait-elle une autre source de cancer?

AVIS PUBLIC

Restrictions à la circulation lourde en période de dégel



Au printemps, conserver le réseau routier en bon état, c'est d'abord une question de **POIDS**

Veillez prendre avis que, pour l'année 1979, la période du dégel est fixée comme suit:

- A) — la période commençant le 26 mars 1979, à 00.01 heure et se terminant à une date à être annoncée postérieurement par les journaux, dans la zone 1, ci-après décrite;
B) — la période commençant le 2 avril 1979, à 00.01 heure et se terminant à une date à être annoncée postérieurement par les journaux, dans la zone 2, ci-après décrite.

La zone 1

La zone 1 est bornée à l'ouest par la rivière Du Moine et le lac du même nom dans le comté électoral provincial de Pontiac-Témiscamingue; au nord par la limite sud du parc de La Vérendrye, par la limite nord des parcs Saint-Maurice et Portneuf et par la limite sud du parc des Laurentides; à l'est par la limite est de la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré et par la limite entre les comités électoraux provinciaux de Montmagny — L'Islet et de Kamouraska-Témiscouata; au sud, la zone 1 s'arrête aux frontières des États-Unis et de l'Ontario.

La zone 2

La zone 2 comprend le reste du territoire englobant la Gaspésie, le Lac-Saint-Jean et l'Abitibi.

Les propriétaires de véhicules lourds doivent consulter la Gazette officielle du Québec pour connaître les maximums relatifs aux charges à l'essieu et au poids total en charge durant cette période de dégel.

Pour la durée du dégel, les permis spéciaux et généraux relatifs à la pesanture sont suspendus.

Le ministre des Transports

Lucien Lessard

Lucien Lessard

Transports Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Québec

Réalisation: Direction des communications / Conception: Laurent Langlois



Fiducie du Québec

La Fiducie du Québec...

une institution du Mouvement Desjardins

La Fiducie du Québec est une institution du Mouvement des Caisses Populaires Desjardins, groupement financier à caractère coopératif ayant ses racines ici-même au Québec.

Évoluant au même rythme qu'une population devenue très exigeante, la Fiducie du Québec a appris, au fil des années, à connaître les besoins et préoccupations des gens. Aujourd'hui elle peut leur offrir une gamme de services spécialisés et à leur mesure.

De nombreux modes d'épargne à moyen et à long terme, des services de courtage immobilier, de financement hypothécaire, de gestion des caisses de retraite, de fiduciaire et registraire d'émissions d'obligations pour corporations... on trouve tout cela et davantage à la Fiducie du Québec.

La Fiducie du Québec... des services spécialisés présentés simplement

desjardins

Première en Chine: la présentation de mode chinoise Cardin

par Francis DER

PEKIN (AFP) — La première présentation de mode jamais tenue en Chine populaire, la collection printemps-été du couturier français Pierre Cardin, s'est déroulée hier à Pékin, en présence d'environ 300 spectateurs chinois des milieux de l'industrie textile et du vêtement.

La présentation était organisée au Palais des minorités, où se retrouvent toutes les semaines les amateurs de danses occidentales. La salle de bal avait fait place à un décor "design" blanc, surmonté du nom du couturier en français et en chinois. Durant 55 minutes, sur fond de musique "pop", quatre mannequins masculins et sept féminins, dont trois Japonaises, ont défilé devant un parterre en général enthousiaste, parfois aussi un peu décontenancé.

Une partie des modèles présentés étaient réalisés à partir d'étoffes achetées en Chine par le couturier français, lors de son premier séjour, en décembre dernier, notamment de soies imprimées colorées pour des robes de soirées, et de cachemires pour des manteaux et costumes.

Un pantalon de satin noir à paillettes argentées, porté avec une tunique rose bouffante, a remporté le plus grand succès de la collection, déclenchant des applaudissements chaleureux.

Si quelques messieurs d'âge respectable paraissaient



Certains modèles ont charmé, d'autres, intrigué... mais après tout, pour une première, c'était un bon résultat.

vaguement médusés et réprobateurs devant des robes de soirée particulièrement floues, celles-ci étaient en revanche suivies avec attention par les quelques jeunes filles présentes.

"C'est très beau, mais il faut savoir porter une telle robe", a commenté l'une. Sa voisine, en uniforme vert de l'Armée populaire de libération, confiait cependant qu'elle aimerait bien essayer des modèles "plus discrets".

Pierre Cardin, arrivé hier, pour une semaine, en Chine, présentera sa collection à deux reprises à Shanghai, la plus grande cité industrielle et la ville de Chine sans doute la plus perméable aux influences occidentales.

EN VEDETTE DANS LES MAGASINS SINGER PARTOUT AU PAYS

SUPER VENTE SURBOUM SINGER

NOTRE MACHINE FASHION MATE* À POINT ZIG-ZAG VOUS EMBALLERA...

A SEULEMENT \$114

Pleins feux sur les caractéristiques Singer, la fiabilité Singer, et le prix vraiment avantageux! (Mallette ou meuble en supplément)

NOTRE SUPER-MACHINE ATHENA* 2000 LA Déesse ELECTRONIQUE

ECONOMISEZ \$100

À la pointe du progrès, mais de fonctionnement simple. Changez les points à un seul toucher d'un bouton. Boutonnieres en une étape. Une machine exceptionnelle à prix exceptionnel! Prix spécial: \$964.95† (Mallette ou meuble en supplément)

ECONOMISEZ 20% SUR TOUS NOS ARTICLES DE MERCERIE

CETTE SEMAINE SEULEMENT!

VOYEZ L'INCROYABLE **STYLIST*** À POINT EXTENSIBLE...

Offre spéciale sur une machine à point zig-zag et point invisible Singer. Prix spécial! \$249.95† (Mallette ou meuble en supplément)

ECONOMISEZ \$40

513

A... ET, DES ASPIRATEURS SUPER-PUISSANTS!

\$58 **\$78**

Le Powermaster* vertical. Nettoie tout à fond alors que vous réalisez des économies!

L'aspirateur-traineau Power Glide*. A puissance ultra-forte tout en étant compact et léger.

SINGER

CENTRES DE COUTURE ET CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS PARTICIPANTS

REMISE SUR ÉCHANGE ET FACILITÉS DE PAIEMENT

*Marque déposée de La Compagnie Singer du Canada Ltée †Le prix peut varier

La Bible

Tu (Dieu) aimes en effet tout ce qui existe, et tu n'as de dégoût pour rien de ce que tu as fait, car si tu avais haï quelque chose, tu ne l'aurais pas formé.

Sagesse 11²⁴

FONDATION GIGUERE AUTOMOBILE

Inter Union

maintenant à Québec ORGANISATION DE RENCONTRES



La vie moderne dévore notre temps, réduit votre disponibilité. Vos relations se limitent aux personnes qui travaillent avec vous. Il n'y a aucune raison pour que l'être avec lequel vous pourriez construire un vrai couple se trouve parmi elles. C'est pour résoudre ce problème moderne que nous avons créé INTER-UNION: nous aidons à se trouver ceux qui peuvent s'entendre, intellectuellement et physiquement, se comprendre... et la chance d'être s'aimer. Notre méthode est sérieuse et rigoureuse. Sans engagement de part et d'autre des renseignements complémentaires seront fournis à nos bureaux. Chacun de nos membres inscrits est garanti de trouver le parti idéal, car, seuls les cas où nous pouvons garantir le succès seront pris en considération. Professionnel(le), cadre, supérieur, secrétaire, etc., de tout âge, de tout milieu et de toutes régions sont inscrits à notre organisation... Service personnalisé et confidentiel.

ENTREVUE D'INFORMATION GRATUITE: 529-1381

466, de la Couronne Suite 303 Québec G1K 6G2
 Ouvert du lundi au vendredi, de 12h à 21h. Maintient le samedi, de 11h à 15h.

Renseignez-vous dès aujourd'hui!
 Nom _____
 Age _____ Tél. _____
 Profession _____
 Adresse _____
 Ville _____
 Code postal _____

- | | | | | | | | |
|--------------------------|----------|--------------------------------|----------|---------------------------------|----------|-----------------------------------|----------|
| Mail St-Roch | 522-8128 | Place L'Ornière, Neufchâteau | 843-2845 | * 74, rue St-Thomas, Montmagny | 248-3734 | 602, 4e Avenue, La Pocatière | 856-3712 |
| Place Fleur de Lys | 529-5291 | Carrefour Charlesbourg, Chart. | 626-9333 | Place Doneuil, Donnacona | 285-2552 | Les Galeries Terris, Cabano | 854-3003 |
| * Place Laurier, Ste-Foy | 651-4021 | Les Galeries Chagnon, Lévis | 837-6157 | 399, Jean-Rioux, Trois-Pistoles | 851-3216 | * 289, L'Arbitre, Rivière-du-Loup | 862-2789 |
- * Ce magasin vend les tissus

Une baisse fort inquiétante dans la vente des billets de Loto Canada

OTTAWA (UPC et PC) — Le ministre fédéral des Sports, Mme Iona Campagnolo, a

confirmé, hier, que la vente des billets de Loto Canada pour le prochain tirage serait

"la pire dans toute l'histoire de cette loterie et qu'il y aurait vraisemblablement

pour \$20 millions de billets invendus".

De son côté, le député conservateur Perrin Beatty, a dit que la mévente des billets a amené Loto Canada à passer un accord spécial avec la chaîne des magasins Miracle Mart, accord qui risque de marquer la fin de cette loterie nationale.

Mme Campagnolo a répondu qu'elle demanderait de Loto Canada un rapport sur la situation. Aux journalistes, elle devait dire, à la sortie des Communes, qu'elle ne trouvait rien d'alarmant à ce que l'on ne vende que 3,5 millions de billets.

Le député affirme avoir reçu de nombreux appels téléphoniques de la part des détaillants et des grossistes de Loto Canada qui protestent contre l'entente intervenue avec Miracle Mart.

"En créant de la sorte un grave problème moral, on risque de détruire la loterie nationale", a ajouté M. Beatty.

"Les loteries, dit-elle, ont des hauts et des bas. Le volume des ventes fluctue."

M. Beatty a révélé que selon l'accord, Miracle Mart recevra \$0,90 par billet vendu, alors que les détaillants qui sont alimentés par les grossistes, ne reçoivent que \$0,45.

Enfin, pour accélérer la vente des billets, Loto Canada songerait à s'adresser à deux autres importantes compagnies. Quant à Miracle Mart, il les distribuera dans ses magasins situés en Ontario.

Nouveau parti sur la scène fédérale

OTTAWA (PC) — Un nouveau parti, qui a pour objectif l'indépendance du Canada, vient de voir le jour sur la scène fédérale.

Cette formation politique, le Parti national du Canada (PNC), présentera un candidat, en l'occurrence son leader, M. Robin Mathews, dans le comté d'Ottawa Centre lors des prochaines élections fédérales.

M. Mathews a indiqué hier en conférence de presse que son parti était à la recherche de "quelques autres candidats" pour défendre sa cause.



Robin MATHEWS

La grève à l'UQAM: les deux parties s'accusent

MONTREAL (PC) — Les deux parties se sont mutuellement accusées de mauvaise foi, hier, alors que la grève des chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal entrait dans sa troisième semaine.

Il est vraisemblable que la direction de l'UQAM fera une déclaration aujourd'hui sur une possible prolongation de la session d'hiver, le recteur, M. Claude Pichette, ayant indiqué, la semaine dernière, que les cours, para-

lyés depuis le 6 mars par la grève, devraient reprendre aujourd'hui.

De nombreux points majeurs demeurent litigieux, notamment en ce qui a trait au régime syndical des chargés de cours. Le Syndicat des chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) demande que tout nouveau chargé de cours adhère au syndicat (il exigeait initialement l'application de cette mesure pour ceux qui sont actuellement en poste) alors que la direc-

tion, pour sa part, a catégoriquement déclaré, hier, que cette demande "est tout à fait incompatible avec les obligations quant à la qualité de l'enseignement, car cela équivaut à accorder au syndicat le contrôle de l'embauche des chargés de cours".

Le député a affirmé hier, aux Communes, que Loto Canada ne pourra écouler que 3,5 millions de billets sur les 5,5 millions prévus pour le douzième tirage du 30 mars. A raison de \$10 le billet, cela fera un déficit de \$20 millions.

Silence de Blais sur les actes de la GRC

OTTAWA (PC) — Le solliciteur général, M. Jean-Jacques Blais a refusé hier aux Communes de répondre aux questions portant sur les activités de la GRC en disant qu'il devait attendre les conclusions de l'enquête McDonald sur le sujet.

M. Blais a précisé qu'il ne faut pas tirer de conclusions à partir des témoignages qui ont été rendus devant la commission d'enquête.

Le député conservateur, Bill Jarvis a rappelé le té-

moignage de l'ancien directeur du service de sécurité, John Starnes qui a dit que le gouvernement avait demandé à la GRC en 1969 de surveiller les groupes dits "séparatistes".

Il a cherché à savoir si des membres du cabinet avaient demandé à la police comment elle s'acquittait de ce mandat.

M. Blais a répondu qu'il n'avait rien à ajouter à la réponse fournie vendredi aux Communes par M. Allan MacEachen.

guy rouleau

vous fait de beaux yeux
699A, boul. Charest est, Québec 522-6054

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre circulaire distribuée dans les foyers lundi le 19 mars. En page 11, vous auriez dû lire:

- IMPERMEABLE pour homme \$47
- VESTON SPORT pour homme \$77

Syndicat DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

En fin de semaine on sort en grande à Montréal

\$27.*

la nuit, par couple

Invitez-vous au Ramada Inn

Faites des économies grâce aux tarifs spéciaux de fins de semaine Ramada Inn. L'occasion rêvée pour vous évader du quotidien et en profiter pour explorer une des villes les plus attrayantes du monde. Savourez la fine cuisine du Ramada, l'atmosphère détendue et le service personnalisé de nos 3 auberges à Montréal.

Le Ramada Inn Centre-ville situé au cœur de Montréal, près des cabarets chics et des magasins élégants.

Le Ramada Inn Parc Olympique tout près du Stade Olympique, où se disputent les matchs des Expos et des Alouettes.

Le Ramada Inn Décarie l'endroit idéal pour habiter si vous visitez des amis ou la parenté.

Pour réservations, appelez votre agent de voyage ou composez sans frais 1-800-268-8996.

Centre-ville 1005, rue Guy Montréal, Québec 514-866-4611	Parc Olympique 5500, rue Sherbrooke est Montréal, Québec 514-256-9011	Décarie 6445, boul. Décarie Montréal, Québec 514-759-2771
---	--	--

Invitez-vous **RAMADA INN**

Un accueil chaleureux...et des gens heureux... dans le monde entier.

Réservations préalables requises. Offre valable jusqu'au 15 mai 1979.



pour 2 personnes DU 5 MARS au 13 MAI 1979

Un voyage d'une semaine à Cancun pour un de nos couples gagnants; une gracieuseté de ROBERT LAFORCE, Treasure Tours et Voyages Michel.

Des repas dans les meilleurs restaurants de Québec

Des soirées aux Nordiques

- Le Boeuf Charolais
- Le Fiacre
- L'Hôtel Clarendon
- La Traite du Roy
- La Tyrolienne
- Chez Rabelais
- L'Astral

Votre limousine avec votre chauffeur

Vos frais de gardienne sont payés par Place Fleur de Lys

Le week-end à l'hôtel Le Concorde

Les meilleurs spectacles pour vous

- Le Grand Théâtre
- L'Institut Canadien
- Le Palais Montcalm
- Le Centre Culturel du Petit Champlain
- Le Trident

Remplissez maintenant vos coupons de participation chez tous les marchands de



Tirage tous les lundis entre midi et 1 heure sur les ondes de